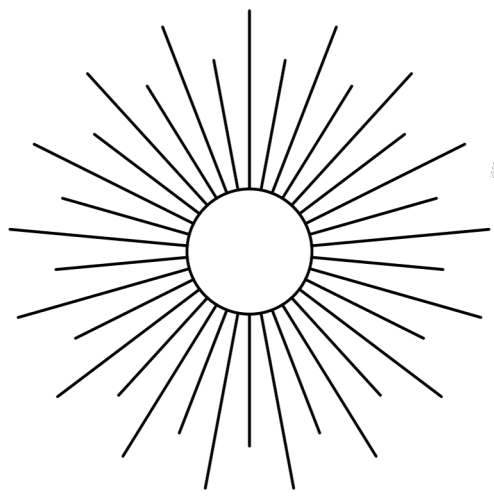




**La Chapelle
Bertrand**

Une histoire, des paysages, de la vie ...



BULLETIN COMMUNAL 2024



Sommaire

Le Mot du Maire	P. 4
Trombinoscope	P. 6
Budget 2024	P. 7
Artisans & Société, Services	P. 11
Tarifs salles	P. 10
Quoi de neuf en 2024 ?	P. 11
Une star à La Chapelle Bertrand	P. 16
Un nouvel artisan à La Chapelle Bertrand	P. 17
Les articles en Patois de M. Jacky PRET : <i>« Patois » o lé pas un « gros mot » ! [...] / Poème de Bab Librion, poète vendéen</i>	P. 18
La page histoire de M. BERNIER : <i>1905 la loi de séparation de l'église et de l'état, et l'inventaire de l'église à LA CHAPELLE BERTRAND</i>	P. 22
Pluviométrie/Démographie	P. 27
Idées recettes	P. 28
Nouvelle activité à La Chapelle Bertrand: le mouvement c'est la vie !	P. 30
Les associations communales	P. 31
La CCPG (Communauté de Communes Parthenay-Gatine) vous informe (demandes administratives, formalités d'urbanisme, Plui...)	P. 40
Tri/Calendrier de collecte	P. 44
La CCPG vous informe (Station trail, campus des projets..)	P. 46
L'enfance et la parentalité : article CCPG, UDAF	P. 48
Associations FNATH	P. 50
Association C.L.E. : il n'y a pas d'âge pour apprendre	P. 51
La Vallée du Thouet	P. 52

Le Mot du Maire

Bertrandaises, Bertrandais

Pour cette nouvelle année, je souhaite d'abord adresser des remerciements et ensuite vous parler de 2025 qui s'annonce déjà riche en événements.

D'abord un grand merci à nos amis de Saurais. C'est avec un grand plaisir que nous partageons les rassemblements festifs que sont le feu d'artifice du 14 juillet et l'arbre de Noël.

Bravo et merci à toi Marie pour ton haut respect de la qualité du service rendu aux Bertrandaises et Bertrandais, bon courage et bonne chance pour le concours de catégorie B de la fonction publique que tu prépares en 2025. Merci et bienvenue à Agnès METONOU qui accompagne les enfants dans le bus scolaire et assure l'entretien des locaux communaux. A partir du 16 janvier elle sera chargée du recensement de la commune, espérons que la baisse de la population soit enrayée. Merci aussi à Julien et Emmanuel qui se dépensent sans compter pour rendre notre environnement le plus agréable possible et ce malgré une météo 2024 très propice à la pousse rapide des herbes folles.

Merci enfin aux adjoints et élus municipaux qui me secondent efficacement et participent à de nombreuses réunions locales où syndicales. Cette année un accessit sera décerné à Jean-Michel MARILLEAU pour la confection du bonhomme de neige en rondins exposé devant la salle des Mariages. Pour le prochain Noël, il souhaite animer un atelier de fabrication de décorations pour égayer la fin 2025. Les amateurs de bricolage sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie.

Un grand, un immense bravo et merci à vous, bénévoles des associations Bertrandaises, qui animez de main de Maître notre village :

« Randonnée de La Bertrandaise, Spectacles des Randonnées Gâtinaises, Soirées du Patrimoine, CircoBus de nos amis de TANGRAM, la Veillée Traditionnelle, l'arbre de Noël, randonnées et autres animations de l'ESCB, du Comité des Fêtes de Capella Bertrandi. Sans oublier les jeunes de Gati Fun qui ont découvert le Sénat l'an dernier. »

J'associerai volontiers les représentants de nos anciens combattants toujours présents aux cérémonies de commémoration, pour nous délivrer un message de paix dont le Monde a urgemment besoin.

Pour finir, rendons hommage à tous les professionnels, artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs pour les remercier des services rendus à la population.

L'année écoulée a été remplie de moments précieux que nous avons partagés ensemble. Grâce à notre solidarité et à notre esprit de communauté, nous avons su gagner les challenges et créer des souvenirs inoubliables. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre soutien et votre amitié.

Désormais place à 2025. Nous allons j'espère terminer les travaux sur les réserves incendie, le renforcement de la chaussée de la Naide, sans oublier les curages de fossés qui se sont avérés efficaces lors des passages pluvieux intensifs. Quant à la fibre elle devrait être installée et améliorer nettement les performances, répondant ainsi par exemple aux besoins du télétravail. Un conseil néanmoins, dans la mesure du possible, votre présence lors de l'installation à votre domicile sera vivement conseillée.

Nous attendons aussi la réfection des abat-sons de l'église et quelques petits travaux comme : les barrières de protections le long de la chaussée de la Voie Communale à la Roulière, dans les jardins de St Saturnin ainsi que l'électrification de la grange à côté de l'église.

Le PLUI (document essentiel d'urbanisme) entre dans sa phase finale. Si vous avez des remarques, n'hésitez pas à en faire part au commissaire enquêteur. Nous avons intégré dans les pages suivantes, l'article de la Communauté de Communes qui évoque ce sujet.

Quant au Parc Naturel Régional, sa charte a donné lieu à quelques remarques nous obligeant à en corriger la rédaction. Il devrait voir le jour pour cette fin 2025.

Nous avons aussi élaboré un Plan Communal de Sauvegarde pour faire face à d'éventuelles catastrophes. Il s'agit d'un répertoire de personnes à contacter en cas de survenance d'un évènement. Qui gère la crise ? Qui appeler ? Où accueillir d'éventuels sans abris, comment leur apporter boisson et nourriture ? Qui peut nous aider à nettoyer ou déblayer les routes ? etc. etc.

Dans ce Plan, nous avons divisé la commune en secteurs avec un élu et un citoyen référent. Nous avons aussi tous les professionnels susceptibles de nous apporter leur concours (Travaux publics, artisans, agriculteurs, professions de santé). Nous envisageons une réunion pour vous présenter ce document dans les semaines à venir. Bien entendu notre souhait est de ne jamais avoir à l'utiliser. Dans ce domaine l'anticipation demeure malgré tout primordiale.

Je ne vous cache pas que l'essentiel de notre attention sera porté sur la rénovation énergétique de la Salle Multi Activités. Compte tenu du budget de l'avant-projet, nous avons déjà été obligé de revoir nos ambitions : la terrasse prévue verra le jour un peu plus tard.

Vous pourrez voir dans les pages suivantes, un aperçu de ce que pourrait être la salle après travaux. Mais avant tout il faudra attendre la décision des financeurs, le département et le SIEDS devraient nous permettre le financement d'environ 30% et nous attendons entre 40% et 50% de dotation de l'Etat. Sans ces concours nous serons dans l'obligation de mettre le projet en stand-by. Il serait utopique de vouloir autofinancer plus et endetter la commune au-delà du raisonnable.

En regardant vers 2025, je vous souhaite à tous santé, bonheur et prospérité. Que cette nouvelle année soit l'occasion de poursuivre nos rêves, d'explorer de nouvelles possibilités et de renforcer nos liens. Ensemble, continuons à construire un avenir plein d'espoir et de succès.

N'oublions pas non plus de prendre soin de nous-mêmes et des autres, en cultivant la bienveillance et l'empathie dans notre quotidien.

Je vous souhaite à tous le meilleur pour cette nouvelle année.

TROMBINOSCOPE

Le Conseil Municipal



M. Eric CHEVALIER
Maire



M. Jean-Marie FRAGU
1er Adjoint



M. Stéphane BOUTINEAU
2ème Adjoint



Mme Christelle THIOLLET
3ème Adjointe



Mme Corinne RAMBAUD
Conseillère Municipale



Mme Angélique SABOURIN
Conseillère Municipale



M. Kévin MIOT
Conseiller Municipal



M. Claude BOISGROLLIER
Conseiller Municipal



Mme Chloé PELLETIER
Conseillère Municipale



Mme Anne-Marie TURBE
Conseillère Municipale



M. Jean-Michel MARILLEAU
Conseiller Municipal

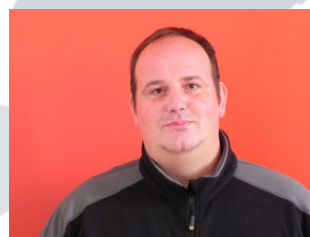
Les Agents Municipaux



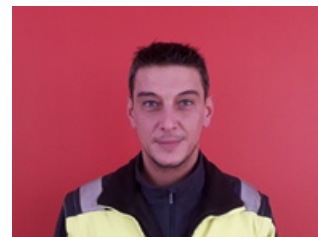
Mme Marie GUILLEUX
Secrétaire générale



Mme Agnès METONOU
Accompagnatrice au
transport scolaire, entretien
des locaux



M. Julien RECOUPE
Agent polyvalent
intervention technique



M. Emmanuel WILHELM
Agent polyvalent
intervention technique



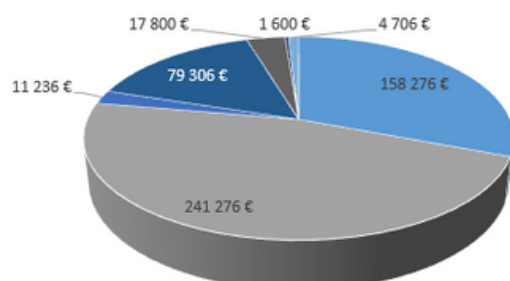
LE BUDGET 2024

SECTION FONCTIONNEMENT

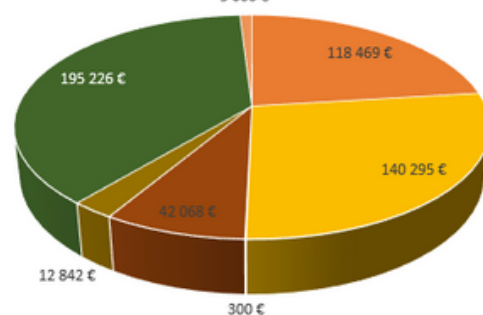
RECETTES		DEPENSES	
Excédent antérieur	158 276 €	Charges à caractère général*	118 469 €
Impôts et taxes	241 276 €	Charges de personnel	140 295 €
Produits de gestion courante	11 236 €	Atténuation de produits	300 €
Dotations et participations	79 306 €	Autres charges de gestion	42 068 €
Produits des services	17 800 €	Charges financières	12 842 €
Atténuations de charges	1 600 €	Virement à la section d'investissement	195 226 €
Recettes financières (reprises amort., dépréciations...)	4 706 €	Dotations aux provisions dépréciations	5 000 €
Total	514 200 €	Total	514 200 €

Dont subventions* : 1 300 €

A.C.C.A.100 € Association C.L.E. 50 €
Comité des fêtes 500 € Radio gâtine 50 €
UNC AFN 120 € Subventions diverses et exceptionnelles 380 €
Capella Brandi 100 €



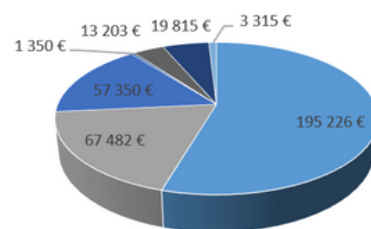
■ Excédent antérieur
■ Impôts et taxes
■ Produits de gestion courante
■ Dotations et participations
■ Produits des services
■ Atténuations de charges



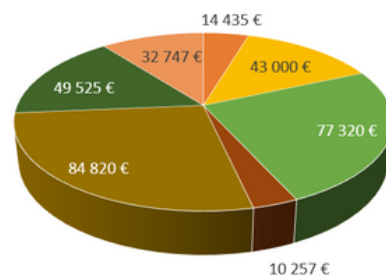
■ Charges à caractère général
■ Charges de personnel
■ Atténuation de produits
■ Autres charges de gestion
■ Charges financières
■ Virement à la section d'investissement
■ Dotations aux provisions dépréciations

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Virement de la section de fonctionnement	195 226 €	Solde 2023 reporté	45 637 €
Excédents de fonctionnement capitalisé	67 482 €	Immobilisation incorporelles (frais d'études concession de licences informatiques...)	14 435 €
F.C.T.V.A	57 350 €	Travaux bâtiments (mairie, église, logement communal...)	43 000 €
Taxe d'Aménagement	1 350 €	Voirie	77 320 €
Subv. Fonds vert	13 203 €	Réserves incendies	10 257 €
Subv Sieds (éclairage public)	19 815 €	Salle des fêtes	84 820 €
Subv, Département	3 315 €	Eclairage public	49 525 €
		Emprunts, Dépôts et cautionnements reçus	32 747 €
Total	357 741 €	Total	357 741 €



■ Virement de la section de fonctionnement
■ Excédents de fonctionnement capitalisé
■ F.C.T.V.A
■ Taxe d'Aménagement
■ Subv. Fonds vert
■ Subv Sieds (éclairage public)
■ Subv, Département



■ Immobilisation incorporelles (frais d'études concession de licences informatiques...)
■ Travaux bâtiments (mairie, église, logement communal...)
■ Voirie
■ Réserves incendies
■ Salle des fêtes
■ Eclairage public

ARTISANS & SOCIETES



ANTIQUAIRE

WILL Joël

10, Rue de l'Eglise - 05.49.70.28.51

COMPTOIR FABRICATION- INSTALLATION

COFIDEP

La Pillaudière - 05.49.94.07.27

AXA - ASSURANCES MULTIBRANCHES

BONNET Dominique

Le Vieux Moulin - 05.49.94.66.90

ELEVAGE BAUNEL
Lait d'ânesse bio, Baudet du Poitou, chevaux de loisirs et sport
BURBAUD Caroline
Le Petit Bouchaux - 06.85.35.52.19

AXA-CAPITALISATION-EPARGNE-PREVOYANCE

POTHET Daniel

1, Rue Principale - 05.49.94.05.19

ELEVAGE DES CHEMINS DU POITOU
Elevage de chiens berger blanc suisse
Le Petit Bouchaux
05. 49. 64.37.58 - 06.41.69.47.88

CARRELAGE-FAIENCE-PLACO&JOINTS-ISOLATION

NAULEAU Philippe

La Russelière
06.19.76.93.75

ELECTRICITE GENERALE -

PLOMBERIE

GENTET Emeric

La Pillaudière
06.78.26.61.02

C.E.C.I. 79
COUVETURE ZINGUERIE ENERGIE
VERTE/PANNEAUX SOLAIRES

CONSTRUCTION BOIS- ISOLATION
36, Rue Principale - 05.49.64.13.85

MENUISERIE-CHARPENTE-AMENAGEMENT
SABOUREAU Jonathan
Les Versennes
06.71.23.27.67

CMG -Construction Maçonnerie Générale

NEUF ET RÉNOVATION

4, Rue Principale - 05.49.70.66.38

OUEST RADIATEURS SYSTEMES

BOUTINEAU Stéphane

15, La Miolière - 05.49.94.12.61

COIFFURE A DOMICILE

« 2C Ô Naturel »

Christelle THIOLLET

13, Route de Parthenay - 06.70.40.02.52
2conaturel@gmail.com

TRAVAUX AGRICOLES

SARL SICAGRI

La Sicaudière (05.49.94.08.24)

« L'hair Zen »

GROUSSEAU Laureen

16, Le Vieux Moulin—06.10.63.34.15

TRAVAUX PUBLICS

EURL TP CN.CHARRON

22 bis, les versennes - 05.49.64.45.79
06.85.50.84.47

CONSEILLER EN IMMOBILIER

MIOT Kevin 14bis, La

Miolière 06.32.02.43.08
kevin.miot@iadfrance.fr

TRAVAUX PUBLICS
MARTEAU Guillaume
Les Lilas - 06.73.64.67.45

JAULIN Steve
06.33.87.36.25
steve.jaulin@iadfrance.fr

LES EMAUX DE MAGALIE
Lieu-dit La Garlière
06.16.45.70.28

SERVICES

MAIRIE:

Heures d'ouverture au public : Les LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
de 13 h 30 à 17 h - **les matins sur rendez-vous**

☎ : **05.49.64.16.91** — E-mail : mairie-chap-ber@cc-parthenay-gatine.fr

Site web de la commune : <https://www.cc-parthenay-gatine.fr/lachapellebertrand>

Permanence de M. le MAIRE : Les matins sur rendez-vous

Levée du courrier : du Lundi au samedi : 9 h

GENDARMERIE :

☎ 17

POMPIERS :

☎ 18 ou 112

SAMU :

☎ 15

HOPITAL NORD DEUX-SEVRES PARTHENAY :

☎ 05.49.68.49.68

SEOLIS. :

☎ 09.69.39.79.01

SYNDICAT DES EAUX :

☎ 05.49.95.03.47

SERVICE ORANGE PANNE TÉLÉPHONIQUE :

☎ 3900

HEBERGEMENTS :

Chambre d'Hôtes :

M. Philippe LAPEYRONIE

☎ 07.68.06.30.62

Escale Gâtine - <https://escalegatine.fr/>

M. Pierre-André MASTEAU

☎ 06.07.53.21.00

Le Logis de La Roulière - www.logisdelarouliere.fr

Logement en Airbnb :

. **Les Places**

☎ 05.49.64.30.60

. **Château de la Touche Ory**

☎ 06.27.34.28.96

SOCIAL:

Assistance sociale :

-Antenne Médico-sociale du département

☎ 05.49.64.41.11

C.L.I.C. (Point info Senior)

☎ 05.49.63.45.70

Assistante maternelle à domicile :

Mme GROLEAU Marylène, 26, Route de Parthenay

☎ 05.49.94.67.52

Mme VEILLON-FERLAC Fabienne, le Fontagnoux

☎ 05.49.64.31.17

Aide à domicile en milieu rural : (ADMR)

☎ 05.49.64.34.92

TRANSPORT :

Bus accessibles à tous aux horaires et points de montée du ramassage scolaire,

renseignement à la mairie ou sur le site internet : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/>



LOCATION DES SALLES

Location de la salle des fêtes : 220 m²/ 180 personnes

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Réunions, assemblées	Gratuit	110 €
Vin d'honneur - Concours de cartes	75 €	110 €
Banquet, repas de famille	110 €	220 €
Dîner dansant, mariage	170 €	280 €
Salle reprise le lendemain	60€	90 €
Nettoyage	100 €	100 €
Réunion jeunes de la commune	50 €	Néant

Un chèque de caution de 300 € sera demandé le jour de la signature du contrat de location ainsi qu'un attestation d'assurance

Location de vaisselle : Les tarifs restent inchangés

Couvert complet : 0.60 €, Couvert complémentaire : 0.25 €, Tasses et verres : 0.25 €.

Les associations de la commune, en dehors de l'exercice de leurs activités, peuvent bénéficier de la gratuité de la salle et de la vaisselle 1 fois par an.

Location de la salle des mariages : 60 m²/ 50 personnes

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur	33 €	70 €
Réunion	Gratuit	70 €



QUOI DE NEUF EN 2024 ?

BREF RETOUR SUR LE SPECTACLE DE NOEL 2023



Commençons par un petit focus sur l'arbre de Noël 2023 puisque c'était au tour de LA CHAPELLE BERTRAND d'organiser l'évènement qui se déroule chaque année en collaboration avec nos voisins de la commune de SAURAI. La salle communale était alors fermée et nos voisins ont donc accepté que nous l'organisions chez eux.

Comme chaque année, le goûté était servi aux participants et les enfants inscrits de moins de 10 ans se voyaient remettre un cadeau. Cette année, 23 enfants bertrands ont pu en bénéficier.

Petits et grands ont pu découvrir le spectacle "Le Trio des Mômes" porté par trois musiciennes pleine d'énergie. Ce spectacle polyphonique et burlesque nous a été financé en partie par le département des Deux-Sèvres.



DEPLACEMENT D'UN GROUPE D'ELUS ET DE JEUNES DE L'ASSOCIATION GATIFUN AU SENAT

Le 27 février un groupe d'élus et de jeunes Capello-Bertrands se sont rendus à Paris pour une visite du Sénat. Ils ont été accueillis par Messieurs les sénateurs Gilbert FAVREAU et Philippe MOUILLER.



Après un diner dans le restaurant du Sénat, ils ont pu visiter les jardins du Luxembourg et découvrir la rue Soufflot, lieu des affrontements de mai-juin 1968.

LE PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE REDEMARRE



Comme évoqué dans le bulletin 2023, des désordres de maçonnerie avaient été constatés sur notre salle mutualisée, nous obligeant à fermer le bâtiment l'an passé. Aussi, pour donner suite aux préconisations de l'audit structure réalisé par le cabinet CCI Structure, des travaux de charpente ont été réalisés, ainsi que la purge et la reprise des enduits sur la façade endommagée. La salle a ainsi pu rouvrir au public.

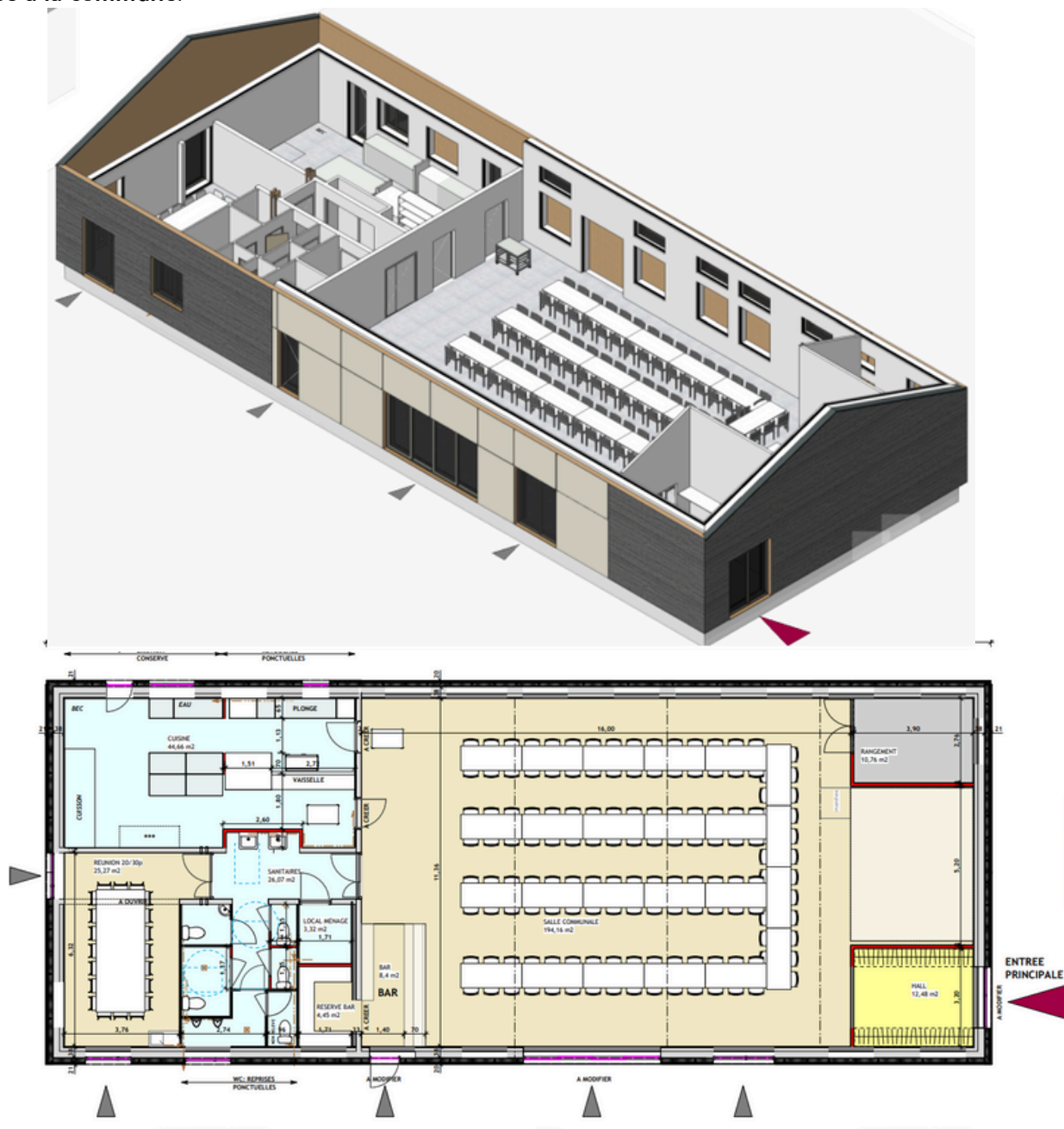
Le projet de la rénovation du bâtiment a pris un nouvel essor avec l'accompagnement d'ID79. Il a été affiné et le lancement du marché d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre a été effectué.

Après délibération du Conseil Municipal, le cabinet d'architecture "ARCHIMAG" de Bressuire a été retenu pour un forfait provisoire de rémunération de 59 985 € HT.

Mme BODIN est venue, le lundi 4 novembre, présenter l'Avant Projet Sommaire aux membres du Conseil Municipal.

Le coût total des travaux s'élèverait à 547 072 € HT comprenant principalement : la consolidation de la structure nécessaire pour l'isolation du bâtiment par l'extérieur, le changement et la suppression de certaines ouvertures, la modification du mode de chauffage et un réaménagement intérieur (qui concerne principalement les sanitaires).

Compte tenu du montant de ces travaux, le projet ne pourra aboutir qu'en fonction de l'enveloppe de subvention qui sera attribuée à la commune.



TECHNOLOGIES

PANNEAU POCKET

La mairie de LA CHAPELLE BERTRAND s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de LA CHAPELLE BERTRAND peut diffuser sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Vous pouvez dès maintenant télécharger l'application en scannant le qr code ci-dessous:



Il vous suffit ensuite de sélectionner en favoris, les communes dont vous souhaitez suivre les actualités et événements.

A NOTER : Les conseillers numérique du **Réseau Gâtine connect** sont là pour vous aider dans votre utilisation quotidienne du numérique. Voir l'article de la Communauté de Communes page

CHANGEMENT DU NOM DE DOMAINE A VENIR

Actuellement, toutes les adresses mails et le site internet communal qui sont sous licence de la Communautés de communes de Parthenay-Gâtine, se terminent ou contient : cc-parthenay-gatine.fr. Pour 2025, l'acquisition d'un nom de domaine plus adapté nous est proposée. L'adresse mail de la mairie et l'adresse de notre site internet risquent donc d'évoluer avec un nom de domaine qui pourrait se terminer par @lachapellebertrand.fr.

Ce basculement sera automatiquement indiqué aux usagers.



LES ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ

FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET

L'évènement du 13 juillet était un peu particulier cette année pour les bertrands : la dernière représentation du spectacle des randonnées gâtinaises avait lieu à La Chapelle Bertrand (voir l'article de l'association les "Randonnées Gâtinaises"). Le feu d'artifice a tout de même pu rassembler les trois communes de St Martin du Fouilloux, de Saurais et de La Chapelle Bertrand même si cette dernière était moins représentée que les autres années. L'apéritif a tout de même être servi par le 1er adjoint, M. Jean-Marie FRAGU et la 3ème adjointe, Mme Christelle THIOLETT.



DEUXIEME EDITION DES SOIREES DU PATRIMOINE

Le 27 juillet, pour la deuxième fois sur la commune, s'est déroulée l'une des soirées du patrimoine co-organisée avec le CARUG. Derrière l'église Saint-Saturnin, le public a pu découvrir ou redécouvrir le groupe "Plage arrière".

Ce groupe s'était fait connaître peu de temps avant en remportant le tremplin musical organisé par le festival Ouaille'Note, le dimanche 19 mai 2024, à l'occasion des fêtes de Pentecôte de Parthenay.

Avec leurs chansons françaises entraînantes, les musiciens ont joyeusement poussé cette soirée jusqu'à la tombée de la nuit.

L'association du **Comité des Fêtes** était de nouveau au rendez-vous et ses fidèles bénévoles se sont mobilisés pour le bon déroulement de la soirée. **Nous les remercions encore pour leur implication.**



M. Philippe BOUSSION nous a encore offert de très belles photos pour cette nouvelle édition.



Philippe Boussion

L'été 2024 s'est achevé par la présence du CIRCObus aux Jardins de Saint Saturnin les 21, 22 et 23 août. Ce projet circassien est nouvellement porté par l'association **TANGRAM** basée depuis peu sur la commune (voir article).

UNE STAR À LA CHAPELLE-BERTRAND

Tout a commencé en début d'année 2023, quand Pascal, dit Boboss, célèbre agriculteur de la Chapelle-Bertrand, reçoit un courrier lui proposant de venir passer un casting pour l'émission « L'amour est dans le pré ». Pascal est très étonné : est-ce une bonne blague de copain ? Est-ce sérieux ? Mais alors, qui l'aurait inscrit ?

Le courrier est bien réel, son copain Serge lui avoue sa démarche, le stress monte...

Tout s'enchaîne. Après plusieurs rendez-vous, le verdict tombe : Pascal est sélectionné pour la 19ème saison de « L'amour est dans le pré ».

Ce n'est pas rien, vous vous imaginez, vous, accueillir une inconnue pendant 5 jours à la maison avec toute une équipe de tournage, des caméras, des interviews plusieurs fois par jour, un programme d'activités digne d'un centre socio-culturel ? C'est ce qui attendait notre cher Pascal qui avait accepté de tenter l'aventure !! Et pourtant pour lui, le défi le plus important à relever, ce qui l'a le plus impressionné, ce n'est pas cette semaine de tournage mais bel et bien... La rencontre avec la belle Karine. La preuve en image : le sourire est un peu pincé sur la photo ! C'était pour la scène du portrait, tournée en octobre 2023 dans les studios de l'émission. Se rendre à Paris pour s'entretenir avec une star du petit écran : gros challenge pour notre gâtinais pur souche ! Il a dû parler de lui, se livrer sur sa solitude amoureuse, avouer sa maladie et son parcours pour en sortir. C'est un portrait riche en émotion, notre Boboss est touchant de sincérité.

L'aventure était lancée et Pascal en faisait partie avec joie et enthousiasme ! Sa famille et ses amis, bienveillants, ont partagé son entrain en l'encourageant. En février, il vivait sa première rencontre avec sa prétendante sur une péniche accotée aux quais de Seine et ce ne sera pas la dernière. En effet, en avril, Murielle de son prénom, est venue passer cinq jours à la ferme pour l'émission. C'est donc comme ça que tout a commencé et que vous avez pu être un peu plus de 4 millions de téléspectateurs chaque lundi du 19 août au 2 décembre pour suivre l'aventure de Boboss, notre agriculteur préféré de la saison 19 !

Son histoire avec Murielle n'ira pas plus loin, mais Pascal tempère : il a vécu une expérience inoubliable, il s'est créé une chouette bande de copain, a acquis une belle reconnaissance, sa vie a changé indubitablement !

En revanche, vous l'aurez compris : le cœur de Pascal est toujours à prendre :

« I just haven't met you yet »* !



* Je ne t'ai juste pas encore rencontrée (titre du générique de l'émission)



UN NOUVEL ARTISAN SUR LA COMMUNE

Jonathan SABOUREAU ne manque pas de ressources : ce jeune gâtinais de 36 ans s'est installé sur la commune au mois de février et les chantiers ne manquent pas.

Jonathan s'est dirigé vers un parcours professionnel assez tôt en choisissant la menuiserie. Il a effectué son contrat d'apprentissage dans l'entreprise SARL Daniel LAMARCHE où il est resté salarié durant 16 ans. Il a ensuite travaillé de 2018 à 2023 à l'Atelier Dubin-Charrier, société située à Surin (entre Béceleuf et Champdeniers). Il a enfin sauté le pas en 2024 en créant sa société et en développant sa propre clientèle.

Ce qui lui a plu en premier lieu dans ce métier ? Le travail de conception, de création et d'agencement des meubles de cuisine.

Jonathan a acquis lors de son expérience de nombreuses autres compétences sur les chantiers. Par exemple : il a appris à travailler la structure d'une charpente, poser des ouvertures, du placo ou encore à installer des pergolas bioclimatiques.

Ce dernier point illustre l'évolution d'un métier qui innove sur un pan technologique. Jonathan continue donc de se former notamment grâce aux journées techniques qui sont proposées par son fournisseur.



« Patois » o lé pas un « gros mot » ! Soyons des paysans des mots

Le patois poitevin, langue de notre terre, est bien plus qu'un simple dialecte. Il incarne notre identité, notre culture et notre histoire. Chaque mot, chaque expression porte en elle des siècles de traditions et de savoir-faire, tissés dans le quotidien de nos ancêtres.

En défendant le patois poitevin, nous préservons un patrimoine linguistique unique. Cette langue, souvent méconnue et sous-estimée, est un véritable trésor qui mérite d'être transmis aux générations futures. Elle véhicule des valeurs, des coutumes et des récits qui enrichissent notre diversité culturelle.

Le patois poitevin est aussi un outil de lien social. Il crée une proximité entre les membres d'une communauté, favorisant l'échange et la convivialité. En l'apprenant et en le parlant, nous renforçons notre appartenance à un territoire, à une histoire commune.



A l'heure où la mondialisation s'affiche partout, et ses ravages aussi, le patois revient en force ! Et ce retour à la terre nous ramène à redécouvrir la langue de notre terroir.

Ce mot « patois » a longtemps été sali, dénigré, négatif. Certains, qui sans doute se croyaient supérieurs, l'employaient (et l'emploie encore) pour désigner un aspect de la ruralité derrière lequel on pouvait percevoir comme un certain mépris pour cette langue et la population qui la parlait.

Alors on l'a appelé « parlanjhe » sans doute pour faire plus propre, plus noble. Longtemps interdit dans les écoles, il aurait pu rester enfoui et disparaître. Mais fait-on disparaître un château, une église, un paysage qui font partie de notre patrimoine : on ne gomme pas l'histoire, nous n'en sommes pas propriétaires, nous ne sommes que des passeurs, des transmetteurs aux générations futures. De quel droit supprimerions-nous quelque chose de vivant qui a existé ?



Il faut continuer de valoriser le patois poitevin dans nos écoles, nos festivals et nos médias. En intégrant cette langue dans notre quotidien, nous lui offrons une chance de prospérer et de s'épanouir. Défendre le patois, c'est défendre notre diversité linguistique, notre richesse culturelle et notre héritage commun.

La rigolerie pi la dormitoere sant lés mélloures remèdes au minde !

Ensemble, faisons résonner la voix du patois poitevin et célébrons notre identité ! Ce ne sont pas les technocrates qui doivent définir l'identité d'un pays mais bien les gens eux-mêmes sinon les différences seront gommées au profit d'une homogénéisation stérile.

« Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. » UNESCO, convention de 1972

Il faut être fier d'avoir hérité de tout ce que le passé avait de meilleur et de plus noble. Il ne faut pas souiller son patrimoine qui fédère les énergies, rassemble le gens et leur procure un sentiment d'appartenance. Renouons avec la dimension collective, la Gâtine est une terre de liens !



O lé pas passe qui causon de même qui sont moins finaud qu'lé zaut'.

Alors redonnons au mot « patois » toute sa valeur, sa beauté sans pour autant faire de la nostalgie. Il ne s'agit pas que tout le monde le parle, mais protégeons cette langue qui a existé comme on protège, on restaure un monument que l'on visite de temps en temps.

On a des émotions devant un monument restauré, comme notre église Saint Saturnin de la Chapelle Bertrand ; permettez-moi d'avoir les mêmes émotions en écoutant, en partageant, en parlant ce patois qui est fait d'odeurs, de couleurs, de bruits, d'images, de visages.



La langue est un élément fédérateur d'un pays. La belle langue française est un facteur d'unité pour notre nation, notre patois a été un lien entre les gens d'un « pays » comme le Poitou, la Gâtine, au lieu d'un français insipide. Quand on parle patois il y a une autre dimension, on parle avec le cœur, avec les tripes.

Pour beaucoup, le patois a été une « première langue » qui fait partie de leur histoire ; on construit son avenir, ses projets avec ce que l'on est, avec son histoire : s'il n'y a pas d'histoire... il n'y a pas d'espoir ! Peut-on vivre sans prendre en compte la valeur de sa culture ?



Et pi o l'a trjhou ine boune résun d'ète benaese quon te té abedounaé le nemboureille. Mé ve trovez trjhou ine boune résun d'ète benaese, o suffi d'allaé la gri !!

La vie, o lé cou ine arc en ciau : o faut de la plleue é do souleil por vouère la couleur.

On entend, çà et là, « A quoi ça sert de parler le patois, de le faire revivre ? » Je répondrai « A quoi ça sert de restaurer une église, un château ? » Qu'on le veuille ou non, le patois, comme toutes les autres langues régionales, fait partie de l'histoire et c'est une curiosité culturelle que de vouloir connaître ce que cette langue a dans les tripes ! A moins de penser que la culture ne sert à rien et là, ... ça devient grave et inquiétant. Nous avons hérité cette langue de notre passé : qu'en faisons-nous ? Et si nous devenions, comme l'a dit Yannick Jaulin « des paysans des mots », nous avons plein de grains à moudre, plein de belles graines de langues locales alors cultivons-les plutôt que d'aller chercher des graines ailleurs pour faire un français, un globish imbuvable et insipide !! Il ne s'agit pas d'opposer ni de remplacer la belle langue française par le patois ni de faire de l'entre soi mais une langue, quelle qu'elle soit, est belle quand elle est partagée. Et puis, c'est honorer nos ancêtres qui ont pratiqué et fait vivre cette langue



Alors redonnons au mot patois la place qu'il doit avoir dans notre culture !

VICTOR HUGO disait plus magnifiquement, mais non sans justesse : « Les patois ébauchent la langue, comme l'aurore ébauche le jour. »

Le patois, c'est comme les danses, les musiques : on les protège pour les transmettre. Redonner sa valeur au patois c'est un acte de résistance pour garder une identité, une spécificité. Un pays, un peuple qui perd sa langue perd son âme. Ce n'est pas un retour en arrière mais une manière de nourrir l'avenir.

Ce n'est pas un combat désuet mais une résistance essentielle.

Que la benaiserie vous empougne pi vous lâche pas !

Boune annaie à tortout !

Poème de Bab Librion, poète vendéen

L'autoune

Entens-tu l'autoune qui mormoune
Agarde la moujhéte qu'assésoune
Ol at mollaé queume o falet
Per les chategnes pr lés calaés
La vendanjhe s'annunc' de prmére
Ol arat de quae mangàe pi boére
Sen s'inçhétàe de tot l'iver

Ac tot l'amour que i ae den l'çhér
Béle sésun ou tot se ramasse
A barotaie, a carbasse
Den çchau paradis d'autoune
I alun,men Eve,grujhàe quéqu's pomes

Agarde çhés béles ét chàudes couleùrs
Qui brlutant, pi chés brunjheùrs
Çhés rojhes, çhés jhàun su la fouràet
Plléne d'arlutins pi d'farfadets
Dame ol at ghére que tés cot'lluns
Pr la boune cunparajhaciun
Et pi tes ells doribelaés
Et pi tes piaus ensoulallaés
Béle sésun ou tot se ramasse
A barotaie, a carbasse
Den çchau paradis d'autoune
I alun,men Eve,grujhàe quéqu's pomes

Sens tu étou çhés bounes odeùrs
Prtant ol at pu ghére de fllèùrs
Ol ét l' refrae enpràe l' bollard
O sent a bun queume daus damars
Daus relumaies d' bouricllouséas
Mun nàes s'agriché in régaléa
Pi tàe te sens terjhou la rouse
O me mét d'arimaie bisouse

Béle sésun ou tot se ramasse
A barotaie, a carbasse
Den çchau paradis d'autoune
I alun,men Eve,grujhàe baé daus pomes

L'automne

Entends-tu l'automne qui murmure
Regarde la mogette qui devient mure
Il a plu comme il fallait
Pour les châtaignes et pour les noix
Les vendanges s'annoncent excellentes
Il y aura de quoi manger et boire
Sans inquiétudes de tout l'hiver

Avec tout l'amour que j'ai dans le cœur
Belle saison où tout se ramasse
A brassée, en abondance
Dans ce paradis d'automne
Nous allons, mon Eve, croquer quelques pommes

Regarde ces belles et chaudes couleurs
Qui chatoient, et ces bringeures
Ces rouges, ces jaunes sur la forêt
Emplie de lutins et de farfadets
Dame il n'y a guère que tes jupons
Pour supporter la comparaison
Sinon tes yeux mordorés
Et puis tes cheveux ensoleillés
Belle saison où tout se ramasse
A brassée, en abondance
Dans ce paradis d'automne
Nous allons, mon Eve, croquer quelques pommes

Sens-tu ces bonnes odeurs
Pourtant il n'y a plus guère de fleurs
C'est l'humidité après la saucée
Ça sent bon comme des œillets
Et des relents de coulemelles
Mon nez s'attrape un bon festin
Et toi tu sens toujours la rose
Ça me met d'humeur « biseuse »

Belle saison où tout se ramasse
A brassée, en abondance
Dans ce paradis d'automne
Nous allons, mon Eve, croquer nombreuses pommes



Lé jhenelluns (oubedon lé garde j'nou)

**Lé jhenelluns sant retraits
Au bout do lavou délabrai,
L'avon maême l'aer ine poe baêtes,
Zeu qu'aviant si bin travaillaé !**

**Le raevant à leu gloère passaie
Quon le receviant, le lëndi,
Chés linjhes à pllénnes borouetaies,
Amennaé par totes lé fames d'ichi
E le prsidiat aus lessivajhes
A gron coups d'batou bén appouaé**

**Asteur, alegnaé don l'unbre,
Lés jhnenelluns nostalgiques
Egnorant que le sant au nombre
De nos mounuments istoriques .**

**Le veyant laève tote verdesie
Chi dor au lavou mal churaé
De vour le gerneilles hardiaies
Lés zieutant l'éll tot ébaubi.**

**Le finissant de maême leu rège
Sarvant de nics aus iragnes
Et dounnant à chuques musaragnes
Ine retirance d'étaï...**

**Librement inspiré d'un poème de
Jean Le Saux « les garde-genoux »
Extrait de l'agenda perpétuel du Poitou
(atelier patrimoine de Vouillé)**



Les garde-genoux

**Les protège-genoux sont en retraite
Au bout du lavoir délabré,
Ils ont même l'air un peu bête
Eux qui avaient si bien travaillé !**

**Ils rêvent à leur gloire ancienne
Quand ils recevaient, le lundi,
Ces linges à pleines brouettées,
Amenées par toutes les femmes d'ici
Et ils présidaient aux lessivages
A grands coups de battoirs bien appliqués.**

**Maintenant, alignés dans l'ombre,
Les garde-genoux nostalgiques
Ignorant qu'ils sont au nombre
De nos monuments historiques.**

**Ils voient l'eau toute verdie
Qui stagne au lavoir mal nettoyé
D'où les grenouilles enhardies
Les regardent l'œil tout étonné.**

**Ils finissent ainsi leur règne
Servant de nids aux araignées
Et donnant à quelques musaraignes
Une résidence d'été...**



1905, La loi de séparation des Eglises et de l'État et l'inventaire de l'église de la Chapelle-Bertrand

La loi de 1905 dite de séparation des Eglises et de l'État aura 120 ans en 2025. Cette loi qui fait de la France un état laïc, a provoqué en ce début du XXe siècle une vive réaction des populations. En quoi consiste cette loi et comment les Bertrandais et les autres Deux-Sévriens ont-ils réagi ?

La loi de séparation des Eglises et de l'État

En 1902, les élections législatives de la IIIe République amènent au gouvernement les radicaux¹ avec Emile Combes² comme président du Conseil. Ce dernier entend poursuivre la politique de laïcisation républicaine menée par ses prédécesseurs et après la rupture des liens diplomatiques avec le Vatican en 1904, il se rallie à l'idée d'une séparation des Églises et de l'État.



La loi de séparation des Eglises et de l'État a été votée par la Chambre des députés le 3 juillet 1905, puis par le Sénat, le 6 décembre de la même année et enfin promulguée le 9 décembre. Cette loi met fin au Concordat de 1801 signé entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII et qui faisait que le catholicisme était reconnu comme « *la religion de la majorité des Français* ». Le pape de ce début du XIXe siècle, avait accepté la perte des biens du clergé et, en échange, l'État versait un traitement aux évêques et aux curés. L'article 1 de la nouvelle loi de 1905 stipulait que « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes* » et, dans

son article 2, indiquait que : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». Les biens d'Eglise gérés dans les paroisses par les conseils de fabrique³ sont « *transférés par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui (...) se sont légalement formées*⁴... » À cette fin, ces biens doivent faire l'objet d'un « *inventaire descriptif et estimatif* », une mesure conservatoire qui n'avait pas soulevé de débats au moment du vote de la loi. Commencées en janvier 1906, les opérations donnent parfois lieu à des protestations du clergé et des fidèles, qui craignent une spoliation de l'Église et une profanation des lieux de culte. Cette crainte est alimentée par une circulaire de la direction de l'Enregistrement précisant que « *les agents chargés de l'inventaire demanderont l'ouverture des tabernacles* » pour vérifier la présence d'objets liturgiques.

¹ Le parti radical alors situé à l'extrême-gauche des formations politiques, l'a emporté aux élections de 1902 en défendant les libertés publiques, mises à mal par l'affaire Dreyfus, et en revendiquant un anticléricalisme traditionnel chez ses élus, renforcé par la position antidreyfusarde d'une partie des catholiques.

² Emile Combes (1835-1921), surnommé « le petit père Combes » a été maire de Pons (Charente maritime) de 1876 à 1919.

³ La fabrique était une association de laïcs existant dans toutes les paroisses, avec à sa tête un conseil élu par l'assemblée des paroissiens et composé de marguilliers ou fabriciens. Elle était chargée de la gestion du temporel de la paroisse (biens, mais également location des bancs et travaux de réparation, d'amélioration ou d'embellissement de l'église, tarif des inhumations, ...).

⁴ L'Église catholique refusera de créer les associations cultuelles telles que prévues dans la loi de 1905. Il faudra attendre 1924 et l'accord sur les associations diocésaines pour débloquer la situation.

La médiatisation des incidents intervenus durant les inventaires dans deux paroisses parisiennes et la condamnation de la loi de séparation par le pape Pie X (encyclique *Vehementer Nos* du 11 février 1906) attisent la résistance dans certaines régions catholiques. Comment cet inventaire s'est-il déroulé à La Chapelle-Bertrand ?

L'inventaire de l'église Saint-Saturnin de la Chapelle Bertrand

Les premiers inventaires réalisés dans les Deux-Sèvres en janvier 1906 se déroulent sans incident : le 31 janvier à Saint-Laurent de Parthenay, le 3 février à Parthenay-le-Vieux, le 5 à Sainte-Croix de Parthenay et au Tallud, le 7 à Pompaire et à Saint-Martin du Fouilloux, le 9 à Châtillon-sur-Thouet, le 10 à Beaulieu et le 12 février à la Chapelle-Bertrand.



LA CHAPELLE-BERTRAND (Deux-Sèvres) — Intérieur de l'église
G. Daboix, éditeur

En effet, ce jour-là, à 10 heures du matin a lieu l'inventaire «des biens dépendant de la Fabrique paroissiale de la Chapelle Bertrand⁵» par « Poutheau Receveur des Domaines dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines à Niort en présence de M.M. Caniot⁶, curé de la paroisse de la Chapelle Bertrand, Jean Baptiste Garandeau⁷, Président du bureau des marguilliers⁸ de la Fabrique paroissiale de la Chapelle-Bertrand, assisté de M. Jean-Baptiste Fillon⁹, président du Conseil et de M. Bébien¹⁰, membre de ladite Fabrique, en l'absence du trésorier de la Fabrique, et en l'absence du maire de la commune de la Chapelle-Bertrand¹¹ ». L'absence de ce dernier n'est pas exceptionnelle car les maires ne sont présents à ces inventaires que dans trois communes de Gâtine (Saint-Martin, Viennay et Château-Bourdin).

Au début de la séance, M. le Curé a lu une protestation : « Au nom de tous les fidèles de la paroisse, protestation est faite contre l'inventaire, première mesure d'exécution de la loi de Séparation

de l'Eglise et de l'État, premier acte de mainmise sur les biens qui sont la propriété de la Fabrique de l'église paroissiale de la Chapelle-Bertrand. Toute réserve est faite des droits de ladite Fabrique sur les biens compris dans cet inventaire et toute réserve aussi des droits des tiers, soit individuels, soit collectifs, sur les biens leur appartenant en propre et qui auraient été indûment compris dans l'inventaire. Nous déclarons garder, au cours de l'inventaire des biens de cette fabrique, une attitude absolument passive. » Une protestation similaire a été effectuée à chaque inventaire par les différents représentants des fabriques paroissiales. Puis, le receveur des domaines procède à l'inventaire de tous les biens se trouvant dans l'église :

⁵ Archives départementales des Deux-Sèvres, Série 8V12

⁶ L'abbé Caniot né à Vernoux, âgé de 55 ans en 1906, fut le curé de la paroisse de 1892 à 1932 (cf Bulletin municipal de 2020, pp. 17 à 20)

⁷ Baptiste Garandeau, né à Vouhé, âgé de 40 ans en 1906, garde particulier de la comtesse d'Aubéry

⁸ Un marguillier est un laïc, membre du conseil de fabrique. Les membres de ce conseil sont au nombre de trois : un président, un trésorier, un secrétaire.

⁹ Baptiste Fillon, né à Beaulieu, âgé de 67 ans en 1906 cultivateur à la Barrière

¹⁰ Victor Bébien né à St Martin, âgé de 54 ans en 1906, patron menuisier

¹¹ Le maire de la Chapelle était Clément Bigot, né à la Chapelle, âgé de 58 ans en 1906, habitant la Picotière et maire de la Chapelle de 1900-1919

« L'église paroissiale de la Chapelle Bertrand avec toutes ses dépendances, couvre une superficie totale de 3 ares. Elle figure au plan cadastral de la commune sous le numéro 72 section B (...) On remarque : Un maître-autel en pierre blanche. La porte du tabernacle est revendiquée par M. Le Curé. Trois vitraux au fond du chœur, 6 autres vitraux dont un St Michel Archange revendiqué par le général Allard¹², une grille de chœur en fer, un autel de la Ste Vierge en pierre blanche, revendiquée par Melle d'Aubéry¹³, autel de St Joseph en pierre blanche, revendiquée par Melle d'Aubéry, trois stalles, un crucifix revendiqué par M. Armand Sabourin¹⁴, une pendule revendiquée par le général Allard, une chaire en chêne, fonts baptismaux en pierre blanche revendiqués par Melle d'Aubéry, deux grilles en fer, entourant les fonts baptismaux. Trois cloches, la grosse cloche est revendiquée par M. le Curé et Melle d'Aubéry, deux bénitiers en marbre, une horloge à double cadran revendiquée par Melle Frida de Méring¹⁵ (...) La valeur du sol occupé par l'église est estimée à 1000 francs ».

L'inventaire se poursuit par les objets placés sur le maître-autel : « 6 chandeliers métal argenté (20 francs), une croix argentée (8 francs), deux bougeoirs (3 francs), deux chandeliers (6 francs), une petite croix (3 francs), une couverture (2 francs), deux tapis (1 franc), quatre tabourets (2 francs), un fauteuil avec prie-Dieu (2 francs) ». Se pose alors la question de l'ouverture du tabernacle. En janvier, une instruction de la Direction de l'enregistrement a précisé que les tabernacles devaient être ouverts mais ensuite Aristide Briand¹⁶ a affirmé que cette ouverture n'était plus obligatoire. Le receveur note : « M. le Curé nous ayant manifesté dès le début de la présente opération, le refus formel qu'il opposerait à toute demande d'ouverture du tabernacle, nous consignons ici sa déclaration qu'il renferme uniquement un calice argenté (100 francs). »

L'inventaire se poursuit : un confessionnal en chêne (120 francs), un portecierge (1 franc), sept bancs en bois (5 francs), 24 bancs en bois (10 francs), 37 bancs avec dossiers en bois divers (111 francs) ... Quant aux objets d'une certaine valeur, ils sont la propriété de fidèles et notés comme tels : « une statue de Ste Radegonde, revendiquée par Melle d'Aubery (30 francs), une statue de St Louis, revendiquée par Melle d'Aubery (30 francs), une statue de St Joseph, revendiquée par le général Allard une statue de Notre-Dame de Lourdes, revendiquée par Mme Sabourin (38 francs), une statue de l'Enfant Jésus de Prague (15 francs), revendiquée par M. le Curé, une statue de Ste Anne (30 francs), revendiquée par le général Allard. Un autel de St



¹² Georges Allard (1837-1920) général dans l'arme du Génie et propriétaire à cette époque, de la Touche-Ory ; il est le fils du général Nelzir Allard, né à Parthenay en 1798, député des Deux-Sèvres de 1837 à 1848, conseiller d'État à partir de 1852, conseiller général des Deux-Sèvres de 1842 à 1876 et président de cette même assemblée de 1861 à 1876. Il fut aussi maire de La Chapelle-Bertrand de 1871 à sa mort en 1877.

¹³ Marie Joséphine Louise, comtesse d'Aubéry est née le 22 mai 1875 aux Ormes (86) et décédée le 15 août 1966 à Montreuil-Bonnin (86), à l'âge de 91 ans.

¹⁴ Armand Sabourin, né à Vouhé, habitait à la Valinière et avait 55 ans en 1906

¹⁵ Qui était Frida de Méring ? Nous avons eu recours à un éminent généalogiste, Christian Fleury de Pompaire, qui nous a mis sur la voie « d'Elisabeth von Méring, née à Cologne (Allemagne), domiciliée à la Chapelle-Bertrand (Deux-Sèvres) décédée à Paris, le 11 juillet 1905 à dix heures et demie du matin, fille de Frédéric von Mering et de Ursule Schmitz époux décédés, célibataire » Or, Elisabeth avait une sœur : est-ce Frida ? ou bien Frida et Elisabeth sont-elles la même personne ? Elisabeth de Méring aurait été la dame de compagnie de la comtesse d'Aubéry ; elles devaient être très liées car elles reposent toutes les deux dans la même tombe du cimetière de la Chapelle-Bertrand !

¹⁶ Aristide Briand (1862-1932), initiateur et rapporteur de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, ministre de l'instruction publique et des cultes en 1906.

Joseph en pierre blanche, revendiqué par Melle d'Aubéry. (...) Trois stalles, un crucifix revendiqué par M. Armand Sabourin, une pendule revendiquée par le général Allard...

Ainsi, cet inventaire permet de connaître tous les biens que contenait l'église en 1906, y compris ceux de la sacristie : « annexe de l'église avec laquelle elle communique directement, elle



comprend quatre grands placards, renfermant les ornements sacerdotaux, linges d'autel, vases sacrés : un ostensor (50 francs), un calice en argent (100 fr), deux ornements blancs (20 fr), deux ornements rouges (20 fr), deux ornements violet (6 fr), un ornement vert (5 fr), deux ornements noirs (25 fr), trois aubes (8 fr), deux chapes noires, dont une revendiquée par Melle d'Aubéry (30 fr), deux chapes blanches, dont une revendiquée par Melle d'Aubéry (30 fr), trois surplis (3 fr), 24 manuterges¹⁷ (2 fr) 12 corporaux¹⁸ (6 fr), un drap mortuaire (5 fr), deux cordons (1 fr), une étole (5 fr), un dais (20 fr), un

ombrellino¹⁹ (5 fr), ampoules pour les Saintes huiles avec sac à malades (5 fr), un encensoir avec sa navette (3 fr), un bénitier avec son goupillon (3 fr), deux burettes avec plateau (1 fr), cinq nappes d'autel et de communion (5 fr), deux croix de procession et une sonnette (15 fr), deux canons d'autel (6 fr), un rituel et un livre des morts (2 fr), six chandeliers pour les morts (3 fr), deux garnitures d'autel (fleurs artificielles) (10 fr) »

L'inventaire indique également que « le presbytère consiste en une maison d'habitation (...) au nom de la comtesse d'Aubéry. Les servitudes actuelles ne sont autre chose que l'ancien presbytère donné à la paroisse par la comtesse d'Aubéry en 1825. Le nouveau presbytère (...) a été bâti par la Fabrique sur le terrain de la comtesse d'Aubéry. Il comprend une cave, un rez de chaussée : cinq pièces, un premier étage : cinq pièces et grenier au-dessus. Servitudes : écurie, serre-bois buanderie. Sa valeur est de 6000 francs²⁰. »

De plus, la Fabrique possède « un champ nommé pré de la Fontaine contenant 63 ares 90. Ce pré provient d'un legs fait par M. Guy Thibault à la Fabrique le 5 octobre 1853, à charge d'un service religieux. Sa valeur est estimée à 1500 francs ».

Enfin, « M. le Curé nous a présenté une somme de 250 francs, montant des deniers possédés actuellement par la Fabrique, ainsi qu'un titre de rente sur l'État français de 3%, au nom de la Fabrique de l'église de la Chapelle-Bertrand. Ordonnance du roi de 1827 »

L'inventaire se termine à six heures du soir. Le rapporteur fait la lecture de l'acte, en stipulant que « les comparants ont refusé de coopérer à l'estimation » et il le signe seul « les comparants refusant de le revêtir de leur signature ». Malgré ces gestes de passivité, l'inventaire de l'église de la Chapelle-Bertrand s'est déroulé sans incident ce qui ne fut pas le cas dans certaines paroisses des Deux-Sèvres.

¹⁷ Le manuterge est un linge liturgique, servant au prêtre à s'essuyer les doigts ou les mains après les avoir lavées durant le geste dit du lavabo.

¹⁸ Le corporal) est un linge liturgique (généralement carré, d'environ 45 à 50 cm de côté) sur lequel sont posés la patène et les vases sacrés (calice et ciboire).

¹⁹ L'ombrellino est une sorte d'ombrelle plate, à long manche, portée lors de processions en signe de révérence, pour abriter le Saint-Sacrement

²⁰ En 1908, en désaccord avec le préfet sur l'application de la loi de 1905, le conseil municipal restitue à la comtesse d'Aubéry le presbytère. (cf Bulletin municipal de 2008 p 36).

Des incidents lors des inventaires

Avant l'inventaire de la Chapelle-Bertrand, la Gâtine avait connu des incidents lors des interventions des receveurs des Domaines ; ainsi à Thénézay, le 7 février : « nous nous sommes présentés à l'heure et au jour fixés, à la porte de l'église de Thénézay, devant laquelle nous avons trouvé M. le Vicaire et M. le Président des marguilliers, entourés d'une centaine d'hommes (...) A l'intérieur, les fidèles chantaient des cantiques. ²¹» Finalement, l'inventaire eut lieu le 12 février avec le renfort de 80 soldats du 114^e RI de Parthenay. La porte sur le côté gauche de l'église fut forcée avec un madrier.

Dans le canton de Mazières-en-Gâtine, la résistance à l'inventaire s'était organisée. Le 1^{er}



mars 1906, les inventaires devaient avoir lieu à Saint-Pardoux et à Mazières. « Partis par le train de six heures du matin, le sous-préfet de Parthenay et le sous-inspecteur de l'enregistrement avec 30 gendarmes et une compagnie (80 hommes) du 114^e RI arrivèrent à Saint-Pardoux (...) Les portes restant closes, une douzaine de gendarmes, à l'aide de leviers de fer, faisaient sauter la porte principale, malgré les deux

grosses barres de fer qui la maintenaient à l'intérieur. Les autorités entraient dans l'édifice où étaient rassemblés quinze fidèles et le curé et procédaient à l'inventaire. Les opérations n'avaient duré qu'une demi-heure (...) A onze heures, même opération à Mazières (...) Nos braves gendarmes attaquent la porte principale, dont les éclats volent sous les rudes poussées des agents. Une entrée est pratiquée ; malheureusement, à l'intérieur une montagne de fagots apparaît, qu'il a fallu démolir (...) A midi, l'inventaire est terminé. ²²»

Cette opposition aux inventaires se poursuivait principalement dans le Bocage bressuirais où la résistance revêtait parfois un tour cocasse : « Nous dûmes enfoncer la porte de la sacristie lorsque le deuxième battant céda, nous entendîmes une dégringolade à l'intérieur : je pénétrai dans la sacristie et me trouvai entouré d'abeilles : une ruche avait été placée derrière la porte afin de nous empêcher de procéder aux opérations ²³» ainsi s'exprime le sous-préfet de Bressuire, lors de l'inventaire des biens de l'église d'Etusson le 3 mai 1906.

Michel BERNIER
Le Vieux Moulin,
12 décembre 2024

²¹ Yves Drillaud : « Séparation de l'Eglise et de l'État », *Chemin faisant*, n° 15, sept 2018

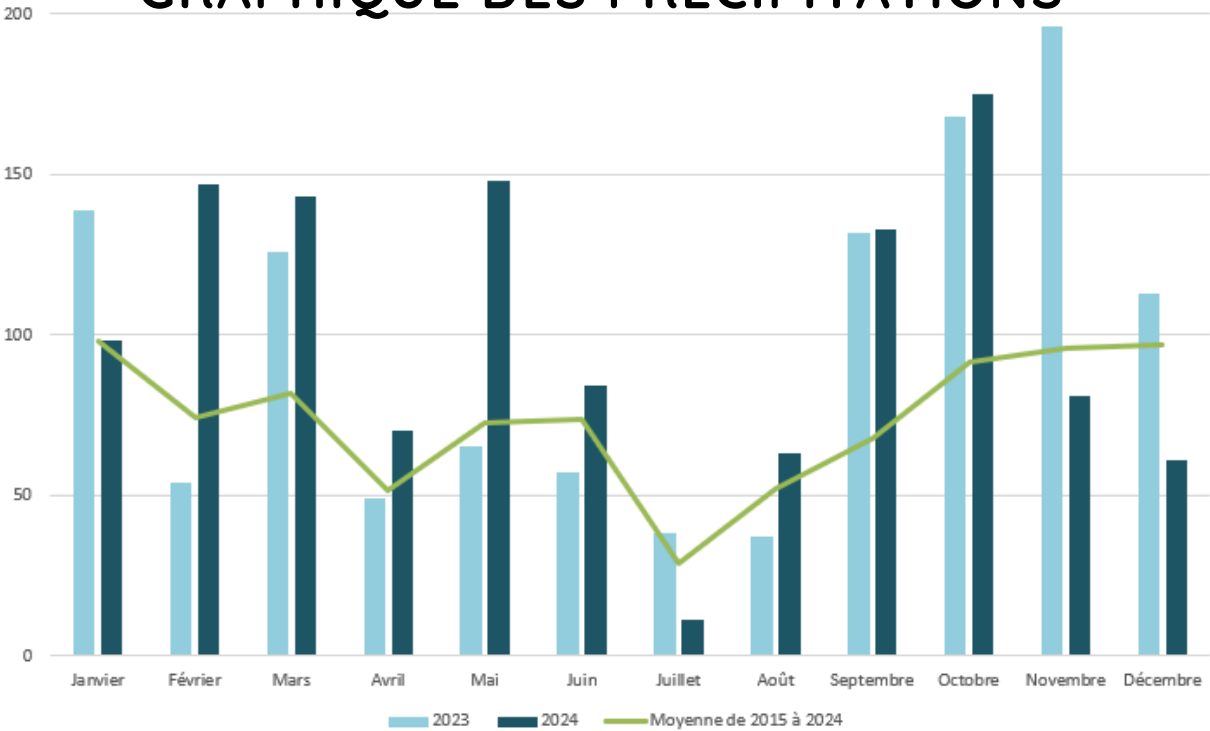
²² Archives départementales des DS, F°P26/68 le *Mémorial des Deux-Sèvres*, 6 mars 1906

²³ Jacques Bouquet : 1905, *la séparation de l'Eglise et de l'État dans le diocèse de Poitiers*, Geste éditions, 2004, 310 pp

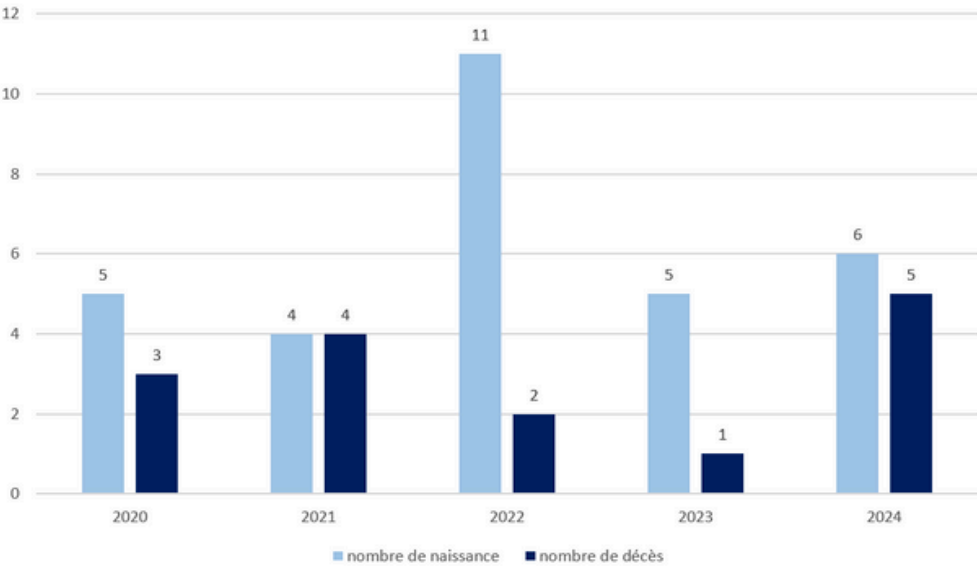
PLUVIOMETRIE SUR LA COMMUNE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne de 2015 à 2024
Janvier	76	135	33	160	63	94	122	58	139	98	98
Février	61	101	83	56	52	85	72	33	54	147	74
Mars	35	71	83	105	57	112	40	43	126	143	82
Avril	75	45	22	46	64	85	5	56	49	70	52
Mai	58	107	51	64	52	66	88	28	65	148	73
Juin	85	47	55	97	60	97	107	50	57	84	74
Juillet	21	8	37	56	45	5	57	7	38	11	29
Août	118	21	77	21	45	44	29	64	37	63	52
Septembre	94	38	61	14	72	45	28	58	132	133	68
Octobre	28	12	23	65	152	144	76	72	168	175	92
Novembre	74	85	34	107	225	38	28	92	196	81	96
Décembre	16	20	143	116	147	133	97	121	113	61	97
	741	690	702	907	1034	948	749	682	1174	1214	

GRAPHIQUE DES PRECIPITATIONS



DEMOGRAPHIE





RECETTE DE SALTIMBOCCA OU « SAUTE EN BOUCHE »

Recette facile à réaliser qui nécessite un peu de temps mais dont le résultat ravira toutes les bouches !!

Il vous faudra :

- 1 escalope fine de dinde ou de poulet par personne (on peut aussi utiliser des escalopes de veau)
- Du jambon cru (ou de la coppa plus goûteuse) coupé en tranches fines
- Des feuilles de sauge fraîche
- Un peu de farine et une cuillère à café de maïzena (pour une sauce onctueuse)
- Sel, poivre
- Un verre de vin blanc sec
- Deux cuillères à soupe de crème fraîche
- Des piques en bois



Couper les escalopes en fines tranches



Garnir chaque lanière avec un peu de coppa et une feuille de sauge



Rouler la préparation et piquer avec deux piques en bois
Renouveler l'opération (on a environ 4 saltimbocca par escalope)



Saupoudrer de farine ...

Dans une sauteuse faire revenir un peu de beurre et d'huile d'olive, y disposer les saltimbocca de façon à dorer chaque face , remuer avec une cuillère en bois et mouiller peu à peu avec le vin blanc et rajouter la maïzena diluée dans un peu d'eau (on peut choisir aussi de ne pas utiliser de Maïzena pour une sauce plus claire).

Laisser mijoter à feu moyen 15 mn puis à feu doux 15mn
Remuer pour bien répartir la sauce !

Avant de servir, ajouter la crème fraîche, bien mélanger
Chauffer 5 mn



Servir accompagné de pâtes (tagliatelles) ou/ et de champignons rissolés

GÂTEAU MOELLEUX CHOCOLAT ET COURGETTE



Un gâteau moelleux, léger et fondant, dans lequel le goût de la courgette est insoupçonnable !

Ingrédients:

150g de chocolat noir pâtissier ou 70% cacao
75g de sucre en poudre
3 œufs
150g de courgette râpée finement
1/4 de c à café d'extrait de vanille ou 1/4 de c à café de vanille en poudre
40g de farine de blé

Préparation

Préchauffez le four à 180° (Th6)

Faire fondre le chocolat au micro onde ou bain marie.
Casser les œufs, réservez les blancs et mettre les jaunes dans le chocolat fondu.
Ajoutez le sucre et Mélangez.

Ajoutez les courgettes, la farine et la vanille puis Mélangez jusqu'à homogénéisation

Battre les blancs d'œufs en neige ferme et les incorporer délicatement à la première préparation.

Versez dans un moule à manquer diamètre 20cm avec du papier cuisson.
Enfournez pendant 20 min à 180°

L'intérieur soit rester moelleux, voire fondant.

Laisser complètement refroidir avant de démouler et de servir.



NOUVELLE ACTIVITÉ À LA CHAPELLE BERTRAND

LE MOUVEMENT C'EST LA VIE !

Depuis la rentrée de septembre 2024, chaque mercredi soir de 19h30 à 20h30 ça bouge à la Chapelle Bertrand.

Maëva THOUMYRE, Hygiéniste Naturopathe exerçant sur la commune de Vasles, propose aux habitants des cours de Biokinésie.

« Après 3 ans d'études de Naturopathie et la découverte de la Biokinésie au sein de l'école Dargère, j'ai souhaité partager autour de moi cette pratique. L'activité physique est une des techniques majeures en naturopathie.

La biokinésie est purement inspirée de la gymnastique des organes qui a été créée en 1885 par Edmond DESBONNET le père fondateur de la culture physique. Elle a été reprise par l'école Dargère et proposée aux élèves avec un examen et une certification.

Cette pratique est un mélange de yoga occidental, pilates qui allient des mouvements et postures spécifiques, des assouplissements et des respirations pour venir favoriser l'automassages des organes (intestins, colon, foie, vésicule biliaire, reins). Elle intervient aussi bien sur le corps physique en permettant à chacun de découvrir son corps et ses muscles, mais aussi sur le corps mental et émotionnel. Après chaque séance, l'esprit est beaucoup plus apaisé, plus centré.

Chaque cours commence toujours avec 5 à 10 minutes d'échauffements comme la salutation au soleil. Puis ensuite c'est parti pour répéter des enchainements de mouvements. Debout ou au sol, avec ou sans poids, avec ou sans bâton, les mouvements se suivent mais ne se ressemblent pas : la grenouille, le pont levis, le petit battement dressé, la danse du cerveau...

J'adapte également les exercices à chacun en travaillant en fonction du « tempérament » de la personne comme on peut le voir en naturopathie (mouvements lents ou plus rapides selon le résultat souhaité).

Chaque séance se termine par 5 à 10 minutes de relaxation profonde pour permettre au corps d'intégrer tous les bienfaits de la séance.

La Biokinésie est une pratique physiologique, adaptée à tous (les hommes sont les bienvenus) sans aucun prérequis. Elle va permettre de renforcer les muscles profonds, de changer sa posture, de gagner en souplesse, d'utiliser la respiration nasale et les rétentions d'air, et de favoriser l'automassage des organes afin de contribuer à une meilleure élimination intestinale et rénale.

J'ai à cœur de faire connaître la biokinésie auprès de tous, que ce soit en cours collectifs mais aussi individuels ou même chez soi. Les mouvements peuvent être facilement reproduits à la maison sans aucun matériel. Je remercie la Commune de m'avoir accordé sa confiance et je suis portée chaque semaine par l'énergie du groupe, la motivation et les sourires, "c'est un très beau cadeau ».

Cours collectifs : mercredi de 19h30 à 20h30 – Salle du Conseil La Chapelle Bertrand ;
vendredi de 12h00 à 13h00 Salle Lotus La Grange Madame Vasles





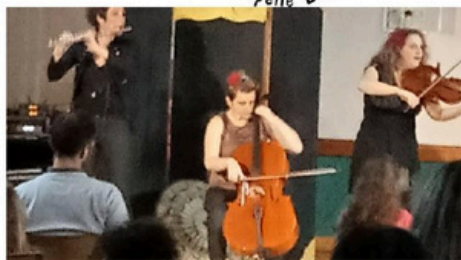
Comité des Fêtes Bertrandais

Activateur de lien social

Arbre de Noël 2023

Organisé par les communes de Saurais et La Chapelle Bertrand, la Sauraisienne et le Comité des Fêtes Bertrandais.

Spectacle réalisé par Le trio des mômes
Participation de 23 enfants de La Chapelle Bertrand
Goûter



Spectacle des randonnées Gatinaises du 28 juin au 13 juillet 2024

Organisation de la restauration par le Comité des Fêtes.

Environ 150 repas réservés chaque soir. La météo fut propice à la restauration après chaque spectacle avec saucisses, pavé



Randonnée la Bertrandaise 28 avril 2024 : 9^{ème} édition

500 randonneurs. 60 bénévoles. 3 parcours : 15 et 10.5 kms



Sortie au Puy du Fou

Pour remercier les bénévoles des deux dernières années qui ont œuvrés à la mise en place de la randonnée gourmande, une sortie avec diner spectacle au Puy du Fou a été proposé.

44 bénévoles ont répondu favorablement le 19 octobre dernier



Les soirées du patrimoine

Concert de plein air par le groupe « Plage arrière » dans les jardins de St Saturnin



4^{ème} Veillée d'automne 23 novembre 24 portée par Capella Bertrand

Le groupe folklorique Tard à Diner a animé la soirée. Le Comité des Fêtes a assuré la préparation d'un encas pour le groupe et les bénévoles qui ont tenu la buvette où était proposé gaufres, tarte aux pommes et vin chaud



Voir

Exposition photos à la petite chapelle de la Miolière « Qu'elle est belle ma commune ! » inaugurée le 6 avril. Une quarantaine de photos ont montré des visages, des paysages, des couleurs : la commune, dans le viseur de ses habitants, a révélé toutes ses beautés : elle est vraiment belle notre commune, puissions-nous la protéger !



Ecouter

Dans le cadre de la nuit des églises, le dimanche 23 juin, un concert avec des artistes de la Chapelle Bertrand et de Parthenay (cuivre, flûte, synthétiseur), des chants et lectures de beaux textes ont été proposés à une assistance nombreuse et écoutante. Elle est belle notre église, puissions-nous continuer à la faire vivre !



Participer

Des membres de Capella Bertrandi ont participé comme bénévoles aux différentes manifestations (randonnée gourmande le 28 avril, soirée du patrimoine le 27 juillet et théâtre de plein air des « Randonnées Gâtinaises »). C'est toujours un plaisir d'être ensemble au service de l'animation de notre commune. Elle est toujours superbe, cette Bertandaise, puissions-nous ensemble continuer à l'animer !

Accueillir

Le dimanche 30 juin nous avons accueilli les « Amis de la Pallu » qui nous avaient reçus chez eux l'an passé. Un café et du broyé les attendaient dans les jardins de Saint Saturnin avant une visite de l'église et le visionnage du film sur les travaux de restauration. Après un pique-nique partagé, chacun choisissait de visiter la petite chapelle de la Miolière et le quartier Saint Jacques de Parthenay ou d'assister à un concert donné par deux chorales dans les jardins de Saint Saturnin. Cet accueil a été un beau moment de rencontre, puissions-nous continuer à nous enrichir des autres !



Une association, c'est aussi une histoire de valeurs. Le respect du patrimoine c'est avant tout sa préservation, le respect des personnes qui ont contribué à le construire, qui ont été des acteurs du passé.

La sortie patrimoine annuelle, le samedi 12 octobre, nous a conduit jusqu'au château de Ternay, dans la Vienne, guidée par son propriétaire, un homme accueillant et passionné. Un pique-nique concluait cette matinée. L'après-midi a été consacré à la visite du domaine du Grand Clos à Saint Léger de Montbrillais, producteur de vins dans des caves troglodytiques que la propriétaire nous a fait découvrir. Bien évidemment, une dégustation (avec modération) a suivi cette visite. Découvrir c'est toujours un régal pour les yeux, les oreilles : puissions-nous continuer à avoir toujours une envie de découverte !



Comme chaque année, Capella Bertrandi et le Comité des fêtes Bertandais proposent une veillée : cette année, elle a été animée par le groupe folklorique « Les tard à diner » qui ont proposé, sur le thème de la noce, danses, chants et sketches devant (seulement) une soixantaine de personnes. Des chansons à « ripouer » et des invitations à danser ont permis de passer une belle soirée, ponctuée par une dégustation de gaufres gourmandes. Chanter, danser, déguster ensemble, puissions-nous continuer à le proposer et le revivre chaque année.



Capella Bertrandi a participé à 2 réunions au sein du département : l'Assemblée Générale de l'Agence technique départementale ou Ingénierie départementale (ID79) et un séminaire d'une journée sur le thème : « l'avenir de nos églises-comment concilier différents usages », en présence des maires du département, de la présidente du conseil départemental, des sénateurs et des architectes. Lors de l'assemblée Générale de ID 79 (Ingénierie Départementale), la rénovation de l'église saint Saturnin a été le fil rouge de la table ronde (en présence de Sylvie Franchineau, de Myriam Allard Bidal pour la Fondation du patrimoine et d'Eric Chevalier pour la municipalité) qui ont témoigné du travail effectué. Un extrait du film de Francis Renaudeau y a été projeté. Quant au séminaire du CAUE (Conseil d'Architectures, d'Urbanisme et d'Environnement), nos Nuits des Églises et concerts ont illustré nos belles animations. Des intervenants éminents sont maintenant dans nos contacts pour d'autres projets. Des témoignages ont été sollicités par le CAUE, organisateur de l'événement, avec notamment celui d'Éric Chevalier qui a pu saluer le travail fourni par les bénévoles de Capella Bertrandi.



Un exemple qui montre que si l'on unit nos envies et nos forces, beaucoup de choses sont possibles.

Une association, c'est aussi une histoire de valeurs. Le respect du patrimoine c'est avant tout sa préservation, le respect des personnes qui ont contribué à le construire, qui ont été des acteurs du passé.

Pour plus d'information : <https://capella-bertrandi.fr> et <https://www.facebook.com/capellabertrandi79>

Président : Rossard Philippe

Philippe ROSSARD (président)

Francis RENAudeau (vice président)

Bertrand PAITRAULT (trésorier)

Anne-Marie PRET (trésorière adjointe)

Michel LAURENCIN (secrétaire)

Alain JEAN (secrétaire adjoint)



Par une belle journée fraîche ...

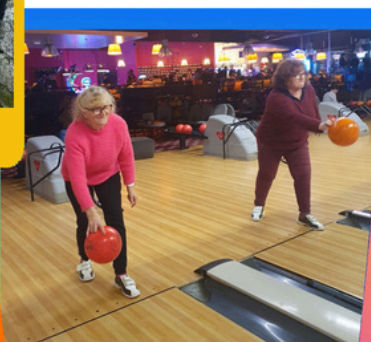
escb.jimdo.com



la randonnée, toute une histoire



Je pense qu'il faut rentrer par ce chemin !!!



on n'oublie pas de lâcher la boule !



Une balade agréable et ensoleillée

Année 2024 : année olympique... aussi pour les 48 membres de l'ESCB qui, à leur niveau, ont confirmé, par leurs performances, que le sport était bon pour la santé.

Plus d'une vingtaine de randonnées en gâtine et ailleurs ont permis une nouvelle fois de prendre un grand bol d'air (malgré une météo parfois capricieuse) et d'apprécier les chemins, les paysages et le patrimoine de notre belle région.

Un sport bien maîtrisé aussi : la galette des rois qui, outre la dégustation, a permis à chacun de s'affronter autour de différents jeux : partie de rigolade assurée. Pour information, il est question que le trut soit sport olympique en 2028 à Los Angeles (nos champions se préparent déjà... au cas où !!).

La sortie spéléo, prévue au printemps, n'a pu avoir lieu, les nombreuses pluies ayant gorgé la rivière souterraine. Mais ce n'est que partie remise.

Un moment sportif très attendu : la sortie dans l'île de Ré. Les quelques jours passés sur l'île, après le pont de l'Ascension, ont permis à tous de pratiquer leurs sports favoris : vélo, marche, pêche, ... shopping ; mais le sport (pas encore olympique) qui réunissait tout le monde était l'apéritif partagé par tous les présents : on a pu constater de belles performances !

La sortie de fin d'année nous a emmenés dans le nord des Deux-Sèvres, au château d'Oiron. Une visite guidée nous a permis d'admirer ce monument et ses différentes expositions.

Un pique-nique copieux et convivial était partagé dans le parc du château. Sur la route du retour une visite d'un site mégalithique était proposée.

La soirée bowling a, comme à son habitude, enchanté les participants et étonné par la diversité des techniques pour faire un « Strike » ou un « Spare »... ou parfois ... rien du tout !! Si personne n'a perdu la boule, tout le monde a passé une excellente soirée.

Les membres de l'ESCB participent également à des manifestations organisées par d'autres associations de la commune : la randonnée gourmande, la nuit des églises, le spectacle des Randonnées Gâtinaises, la soirée du patrimoine.

L'année 2024 a donc permis aux membres de l'ESCB de pratiquer un sport qui mériterait d'être développé : le plaisir d'être ensemble.

J.P.

Amailloux, Lageon, La Chapelle Bertrand, Saint Germain, Viennay

Année 2024

Comme chaque année, les 5 communes de l'association ont proposé des randonnées qui ont permis de découvrir ou redécouvrir les chemins de Gâtine et tout le patrimoine naturel qui rend si belle notre région. L'association propose de continuer ces balades pour 2025 :

- Le 26 janvier : Viennay
- Le 23 mars : Lageon
- Le 18 mai : Amailloux
- Le 19 octobre : La Chapelle Bertrand
- Le 23 novembre : Saint Germain



L'autre activité de l'association, le théâtre de plein air, avait lieu cette année à la Chapelle Bertrand dans le cadre magnifique des jardins de Saint Saturnin.

La météo, capricieuse au début, a ensuite pris ses habits d'été pour permettre au spectacle « In vino veritas » de se dérouler dans les meilleures conditions.



Une soixantaine d'actrices et d'acteurs de 10 à 77 ans ont su donner vie au scénario et aux dialogues écrits par les cinq auteurs membres de l'association qui, comme à leur habitude, ont su phosphorer et délirer pour proposer un spectacle haut en couleurs accompagné par deux musiciens, eux aussi membres fidèles du groupe.

Les costumes, magnifiquement conçus et élaborés par une équipe de couturières aux doigts magiques, apportaient encore plus de vie au spectacle.

Et que dire des nombreux bénévoles des cinq communes et des employés municipaux de la Chapelle Bertrand qui ont œuvré sans relâche pour préparer le terrain, les tribunes et tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de cette manifestation. Il faut leur rendre hommage, car sans eux, rien n'aurait été possible.

Plus de 1700 spectateurs de tous âges sont venus voir « In vino veritas » et ont pu apprécier les propositions de restauration du Comité des Fêtes Bertrandais, une équipe dynamique et organisée qui a su apporter de la convivialité pour en faire une belle fête de village



Une belle réussite que l'on souhaite renouveler.
Alors rendez-vous à
Saint Germain de Longue Chaume
en 2026 !



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS



Cérémonie du 11 Novembre 2024

DIS MOI POURQUOI PAPI ?

Dis-moi pourquoi Papi, je te vois si souvent défiler dans la ville avec tous tes copains. Vous portez des drapeaux, dans la pluie, dans le vent marchant du même pas unis main dans la main. Dis-moi pourquoi Papi, de l'église au cimetière au monument aux morts, on entend le clairon. Vous déposez des fleurs sur des dalles de pierre, j'aimerais tout savoir, quelle en est la raison. Dis-moi pourquoi Papi, brillent sur vos poitrines ces médailles colorées que vous portez fièrement. Pourquoi vous défilez si silencieux, si dignes et ce que signifient vos rassemblements. En réponse mon petit, notre patrie la France pour être grande et forte compte sur ses enfants. Beaucoup d'entre eux sont morts le cœur plein d'espérance pour que vous puissiez vivre en paix tout simplement. Regarde-les passer, respecte leurs emblèmes. Car ils ont donné avec le même élan leur jeunesse, leur sang, le meilleur d'eux-mêmes. Sois fier de leur passé : ce sont des combattants. Car notre boum à nous, ce n'était pas la foire, nous n'avions pour musique que la voix du canon. Et tous ceux qui tombaient n'avaient qu'un seul espoir: éviter à leurs fils de connaître le Front.

Jacques HEINZ (1988)



Nos valeurs, nos couleurs.

Raymond et Marc nos Porte-drapeaux entourent Grégoire et Clément, jeunes bertrands fidèles aux cérémonies du Souvenir. Portez les couleurs et ne pas oublier ...

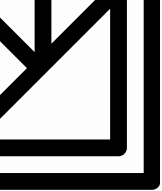
Hervé Longuet, président national de l'UNC et Bernard Audusseau, président de la fédération départementale au congrès de Vendée 2024. Ils assisteront tous les 2 au congrès départemental le 15 juin 2025 à St Maixent-l'École.

Vous y êtes tous invités.



D'Day, Sylvie Franchineau, représentant l'UNC deux-sévrienne, a accompagné les Cadets de la Défense (collégiens volontaires formés aux valeurs de la citoyenneté et au devoir de mémoire par l'ENSOA) pour 3 jours de cérémonies au rythme des cornemuses. Le jour le plus long, le 6 juin, sur la plage de Colleville Montgomery pour cette 16ème promotion débuta à 7H23, l'heure symbolique du 1er pas de la libération de l'Europe.





Connaissez-vous de ce jeu ? T▲NGR▲M

Il dispose de sept pièces géométriques, qui est à la fois un casse-tête chinois, et un jeu créatif pour inventer des dessins à l'infini.

T▲NGR▲M est une nouvelle association implantée à La Chapelle Bertrand depuis le mois de Mars 2024.

Co-fondée par Anne-Charlotte MARY et Alexandre GRIFFITHS, à l'image du jeu qui lui donne son nom, T▲NGR▲M se veut une boîte à outils au service de tous les projets artistiques et culturels et propose des actions autour du cirque, de la musique et du bien-être.

T▲NGR▲M c'est quoi ?

- Des projets cirque et/ou musique pour tous : Cirque et/ou musique à l'école, ateliers Bébés cirque, ateliers Cirque en famille, CIRCObus,
- Des stages de cirque, de pratique du tissus aérien, de musique assisté par ordinateur, de technique du son (sonorisation et enregistrement), de coaching musical,
- Un studio d'enregistrement,
- Des spectacles pour tous,
- Des événements pour contribuer à faire vivre les campagnes de Gâtine,
- Un bureau de production qui accompagne la réalisation des projets de qui en fait la demande,
- Des temps autour du bien-être (sieste musicale, thérapie manuelle, assouplissement collectif...).

T▲NGR▲M c'est qui ?

- Anne Charlotte : artiste/pédagogue, elle pratique le cirque depuis ses 10 ans et décide très vite d'en faire son métier. Son objectif, faire connaître le cirque contemporain au plus grand nombre. Elle s'installe en 2008 en Gâtine, et quitte la région bordelaise pour s'investir au sein de l'école de cirque « Cirque en Scène » à Niort, puis administre pendant 10 ans la compagnie Carna. Dorénavant, c'est au sein de sa propre structure qu'elle souhaite développer ses envies, ses projets et surtout teinter le tout d'une couleur éthique et écologique.
- Alexandre : Musicien, auteur/compositeur/arrangeur, il coordonne les studios du 4 à Châtellerault, pendant près de 20 ans. Depuis 2018, Alexandre consacre son temps à la scène notamment avec le groupe « ô bec ! ». Musicien intervenant de formation, il est touché à tout en matière de musique, il fait preuve d'invention pour trouver des sonorités originales au service des projets dans lesquels il s'épanouit. On le retrouve aussi pour accompagner techniquement (sonorisation, éclairage, enregistrement) les projets qui le sollicitent ainsi que dans le cadre de médiations culturelles et formations.
- Un bureau et des bénévoles engagés : Salya Petitphar, Laetitia Guittard et Angelique Dorier composent le bureau de l'association. Elles sont les premières investies avec une vingtaine de bénévoles convaincus que le projet a sa place en Gâtine et motivés pour le faire connaître et accompagner son développement.



Cet été, T▲NGR▲M était déjà présent sur la commune avec trois après-midi d'initiation cirque pour tous dans le cadre du projet Circobus avec en prime la représentation du spectacle de cirque aérien « Réveille le Brigitte en toi » accueilli dans le jardin de l'Église St Saturnin. T▲NGR▲M a aussi enregistré au printemps l'album de « the famous chorale band » sorti en septembre.

Parmi les actions et projets de l'année, il y aura un projet cirque à l'école de Breuil Chaussée, un projet musique à l'école de Pompaire, deux représentations du spectacle Balabambin (bal participatif pour les 0-3 ans) à St Aubin le Cloud le 8 avril, des représentations du spectacle Chou-Fleur (cirque et pop-music familial) en Gâtine.

Rendez-vous au plus tard cet été pour une nouvelle édition du Circobus...



Contacts T▲NGR▲M : tangram@ecomail.fr – Facebook/tangramespacecultureletethique



DEMANDES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité et passeport : quelles sont les démarches ?

La mairie de Parthenay, France Services Thénezay et France Services Secondigny traitent votre demande ou renouvellement de carte d'identité ou passeport. **Voici les étapes :**

1. Vous prenez rendez-vous avec le service le plus proche de chez vous.

Service état-civil de la Ville de Parthenay (Hôtel de Ville) • 05 49 94 90 01
parthenay.fr > mes démarches > état civil > prendre un rendez-vous en mairie

Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
Mardi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
Mercredi : 9h - 13h et 14h30 - 19h
Jeudi : de 9h - 12h et 13h30 - 17h

Vendredi : fermé le matin - 13h30 - 16h30
Samedi : 9h30 - 12h (ouvert les deux premiers samedis de chaque mois)

France services Secondigny • 05 49 63 55 43
troov.com/mairie-de-secondigny/rendez-vous

Lundi : fermé
Mardi : 8h - 13h
Mercredi : 13h30 - 18h30
Jeudi : 8h - 13h
Vendredi : 13h30 - 18h30
Samedi : 9h30 - 12h30

France services Thénezay ou Mairie Thénezay • 05 49 63 19 99 ou 05 49 63 00 20
Lundi : 13h30 - 16h30 • **Mardi, mercredi, jeudi et vendredi :** 9h15 - 13h et 13h30 - 17h15

2. Vous réalisez votre pré-demande en ligne sur le site national

■ Sur ants.gouv.fr

Si vous avez besoin d'accompagnement pour faire votre pré-demande, rendez-vous dans l'espace France Services le plus proche de chez vous. Il en existe trois sur le territoire de Parthenay-Gâtine :

- **Parthenay :** 16, boulevard de la Meilleraye : 05 49 95 53 25
- **Secondigny :** 1, place de l'hôtel de ville : 05 49 63 55 43
- **Thénezay :** 8, bis Cité Rondier : 05 49 63 19 99



3. Vous venez à votre rendez-vous avec votre dossier complet

4. Vous venez chercher votre carte d'identité ou passeport

- Après réception d'un sms qui indique que « Mon titre est arrivé dans mon lieu de recueil », environ huit semaines après votre premier rendez-vous en mairie.



NUMERIQUE

Réseau Gâtine connect : vous accompagner dans votre usage numérique quotidien

Sur le territoire de Parthenay-Gâtine, plusieurs acteurs publics ou privés organisent des actions qui favorisent l'autonomie numérique. Il peut s'agir :

- D'accompagnement, d'aide, de dépannage, d'initiation, de découverte ou de formation ;
- De rendez-vous individuels ou d'ateliers en groupe ;
- De besoins administratifs, de besoins du quotidien, ou d'envies de loisirs ;
- D'action sociale, d'insertion professionnelle, ou de médiation numérique ;

Gâtine Connect : être mieux identifié

Créé à l'initiative de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, le réseau Gâtine connect a pour objectif de mieux faire connaître aux habitants les accompagnements proposés.



Ils sont membres du réseau :

- **Communauté de communes de Parthenay-Gâtine**
2, rue de la Citadelle, Parthenay
Tél. 05 49 94 03 77
- **Centre socioculturel et maison pour tous (CSC-MPT)**
de Châtillon-sur-Thouet, 9, avenue Paul-Gellé
Tél. 05 49 95 07 43
- **Centre socioculturel (CSC) du pays Ménigoutais**, 20, rue du Château, 79340 Les Forges - Tél. 05 49 69 93 13
- **CLÉ (Communiquer Lire Écrire)**, 7 rue Jean-Macé, Parthenay - Tél. : 05 49 95 15 92
- **Croix Rouge Antenne locale de Parthenay**, 11, rue Prosper-Jouneau - Tél. : 05 49 94 23 45
- **Maison de l'Emploi et des Entreprises**, 13 Boulevard Edgar Quinet, Parthenay - Tél. : 05 49 94 23 46
- **Maison pour Tous de Saint-Aubin-le-Cloud**, 11, rue de l'Hôtel de ville - Tél. MPT 05 49 63 16 18



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services

Conseillers numériques dans toutes les communes :

Besoin de conseils pour réaliser une démarche en ligne ? Envie de naviguer sur Internet, etc ? Les conseillers numériques du territoire Parthenay-Gâtine vous accompagnent.



Frédéric Coliaux et Nuno Semedo
05 49 94 90 20



Corentin Chappet
(Secteur Ménigoute)
05 49 69 93 13

Qui ?

parthenay-gatine.fr/conseiller-numerique

Où et comment ?

- **Dans toutes les communes** : permanence en mairie ou sur rendez-vous.
- **A Parthenay** : à l'Espace Public Numérique, Maison de l'emploi et des entreprises, 13 boulevard Edgar-Quinet à Parthenay.
- Rendez-vous individuel ou atelier collectif
- Gratuit

Les formalités d'urbanisme

pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : JANVIER 2019

Avant réalisation de tous travaux, il convient de s'assurer de la faisabilité de votre projet et de retirer un dossier de demande de « permis » ou de « déclaration préalable » auprès du service urbanisme de votre Mairie, qui vous accompagnera dans vos démarches. Le délai de traitement du dossier varie de 1 à 5 mois en fonction de la nature des travaux et de leur localisation.

A noter : certains travaux d'entretien et de réparation ordinaire ne sont pas soumis à autorisation. En revanche, certaines démolitions peuvent être soumises à autorisation et nécessiter une demande de « permis de démolir ». Dans tous les cas, renseignez-vous auprès du service urbanisme de votre Mairie.

J'envisage de réaliser des travaux

Quelles sont les formalités ?

Légende couleur des formalités

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Pas de formalité

Je fais des travaux de peinture



- Ravalement ou peinture de façade
- Peinture des menuiseries extérieures
- Peinture des portails, gardes-corps et claires-voies
- Réparation ou entretien courant (même dessin, matériau et couleur)

Je remplace ou modifie des ouvertures extérieures



- Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes, ...)
- Création ou modification d'une ouverture (y compris les fenêtres de toit)

Je construis une maison ou une dépendance chauffée



- Bâtiment de plus de 20 m²
 - Bâtiment de 5 m² à 20 m²
 - Bâtiment de moins de 5 m² (sauf exception)*
- Mon projet devra respecter la réglementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

J'agrandis où je surélève mon habitation, je crée un nouveau plancher (mezzanine...) ou j'installe une véranda



- Superficie supérieure à 20 m² voire 40 m² dans certains cas
 - Superficie inférieure à 20 m² voire 40 m² dans certains cas
- Mon projet devra respecter la réglementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

Je construis un abri de jardin, une pergola, un carport ou une dépendance non chauffée



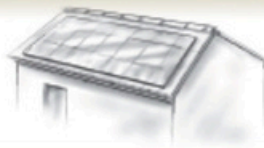
- De plus de 20 m² (si autorisé par le Plan local d'urbanisme)
- De 5 m² à 20 m² (si autorisé par le PLU)
- De moins de 5 m² (sauf exception*)

J'aménage mes combles ou un garage sans création de plancher



- J'aménage plus de 5 m² de surface de plancher
- J'aménage moins de 5 m² de surface de plancher
- Je pose une fenêtre de toit
- Je crée, modifie ou remplace des menuiseries extérieures

Je fais des travaux de toiture



- Refection de la couverture (Tuiles, ardoises, ...)
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Je pose une fenêtre de toit, une cheminée ou des panneaux solaires

Je construis ou modifie un mur ou des clôtures



- Une clôture en limite de propriété ou non
- Mur de plus de 2 m de hauteur
- Une clôture agricole

J'installe une piscine fixe : enterrée, semi-terrestre ou hors-sol



- Superficie de plus de 100 m²
- Superficie entre 10 m² et 100 m² avec un abri fixe ou modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m
- Superficie entre 10 m² et 100 m² non couverte ou avec un abri modulable d'une hauteur de moins de 1,80 m (sauf exception*)
- Superficie de moins de 10 m² (sauf exception*)

J'installe une piscine hors-sol gonflable ou en kit



- Superficie de plus de 10 m² installée plus de 3 mois
- Superficie de plus de 10 m² installée moins de 3 mois (sauf exception*)
- Superficie de moins de 10 m² (sauf exception*)

J'installe une serre ou un châssis dans mon jardin



- De plus de 4 m de hauteur ou plus de 2000 m²
- D'une hauteur entre 1,80 m et 4 m
- D'une hauteur de moins de 1,80 m (sauf exception*)

J'installe de manière durable un accessoire en façade ou en toiture



- Une pompe à chaleur (ou un climatiseur)
- Une antenne parabolique ou hertzienne
- Un store banne ou une marquise
- Une sortie de gaine (cheminée, ventouse, ...)
- Un coffret technique (gaz, électricité, ...)
- Des gardes-corps
- Une éolienne ou des panneaux solaires
- Une camera de vidéosurveillance

Je fais des travaux extérieurs dans les abords d'un monument historique

- Je veux modifier ou supprimer un élément identifié comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (élément bâti, non bâti ou végétal)
- Je veux modifier l'aménagement des espaces non bâtis autour de ma maison (par création ou suppression de : plantation, allée, terrasse, pergola, abri, etc)

* Si votre propriété est située en « secteur sauvegardé » à Parthenay et Châtillon-sur-Thouet, renseignez-vous auprès du service urbanisme, car les règles peuvent être différentes. Il en est de même si votre projet implique une modification des structures porteuses du bâtiment.

Arrêt du projet du PLUi : une étape déterminante, fruit d'une large concertation

Le premier PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) de Parthenay-Gâtine a été "arrêté" en conseil communautaire. Il s'agit d'une étape déterminante vers l'adoption du plan. Cet "arrêt" signifie que toutes les parties prenantes sont invitées à prendre position sur un même document, dont les conseils municipaux du territoire. Le projet sera aussi soumis à avis de la population.

Le PLUi va constituer le document d'urbanisme qui définira et réglementera l'usage des sols sur l'ensemble des parcelles de la CCPG.

Deux axes forts

Le projet de PLUi a été construit autour de deux idées fortes :

- Répondre au défi de l'attractivité du territoire
- Affirmer l'engagement d'un territoire rural dans les transitions agricoles, énergétiques, écologiques et numériques

Une large concertation

Dans un souci de transversalité, de transparence et d'équilibre, la Communauté de communes a apporté une attention particulière pour associer au maximum l'ensemble des acteurs concernés, notamment :

- Les élus communaux : plus de 200 rencontres,
- Le monde agricole : en partenariat avec la Chambre d'agriculture, près de 95% des exploitants agricoles du territoire communautaire ont été rencontrés,
- Des représentants des associations environnementales,
- Des représentants des secteurs de l'habitat et de l'économie,
- Les habitants,
- De nombreux acteurs institutionnels.

Droits à construire : des objectifs ambitieux

Parmi les mesures présentées dans le projet de PLUi, il faut notamment retenir :

- Des objectifs ambitieux en droits à construire des extensions et des annexes pour tous les habitants,
- Un nouvel équilibre est prévu entre la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, et les secteurs à urbaniser qui garantissent les capacités d'accueil d'habitants et d'entreprises sur le territoire,



- L'identification de changements de destination possibles d'anciens bâtiments agricoles vers un nouvel usage (logement, bureau, petit artisanat...),
- De nouvelles possibilités de développement touristique et de loisirs,
- La possibilité de création / développement de secteurs pouvant accueillir de l'habitat permanent atypique et réversible.

Les conseils municipaux invités à se prononcer

Le projet de PLUi est soumis pour avis aux conseils municipaux du territoire. Ils ont trois mois pour se prononcer, après l'arrêt du projet du 21 novembre 2024 en conseil communautaire.

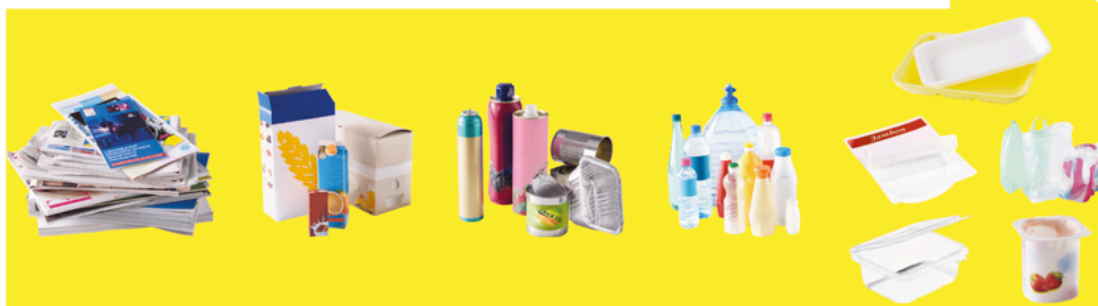
Le projet est également soumis pour avis à l'Etat, la Région, le Département, le PETR du Pays de Gâtine, les chambres consulaires et le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire. Suite à ces consultations, le projet de PLUi devrait être soumis à enquête publique.

Selon les retours des différents acteurs, et après avoir effectué les ajustements nécessaires, l'approbation définitive du PLUi pourra être envisagée au deuxième semestre 2025 ou au premier trimestre 2026.

RAPPEL SUR LES CONSIGNES DE TRI !

LE BAC

**TOUS LES EMBALLAGES
SE TRIENT**



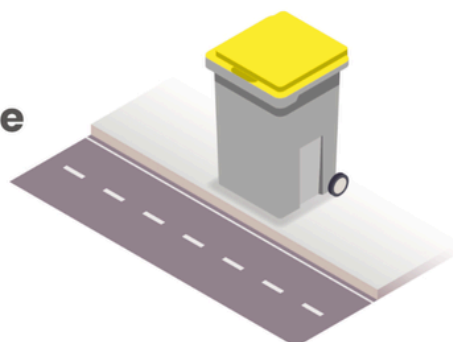
**PAS BESOIN DE LES LAVER,
JUSTE DE BIEN LES VIDER !**



**IL EST INTERDIT DE METTRE DES SACS
DANS LE BAC JAUNE.**

LE POSITIONNEMENT DE VOTRE BAC ORDURES MÉNAGÈRES OU DE TRI

- Sur le bord du trottoir
- **Ouverture du couvercle vers la rue**
(poignées vers les bâtiments)
- Couvercle bien fermé





CALENDRIER DES COLLECTES 2025

La Chapelle Bertrand /
Parthenay Les Roberdes (T09)

Tous les
emballages se
trient en vrac et
non imbriqués !

Ordures ménagères
Emballages recyclables
Jours fériés

Merci de sortir vos bacs la veille
après 19h, couvercles fermés et
de les rentrer après la collecte.

Service déchets

66 Boulevard Edgar Quinet - 79200 Parthenay
Tél. 05 49 94 92 67
dechets@cc-parthenay-gatine.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr



CALENDRIER DES COLLECTES 2025

La Chapelle Bertrand /
Parthenay Les Roberdes (T09)

Comment dois-je
faire le tri ?

Guide du tri

BESOIN D'AIDE
POUR TRIER ?
TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

CITEO

Réduisez vos déchets



et compostez-les !

Service déchets

66 Boulevard Edgar Quinet - 79200 Parthenay
Tél. 05 49 94 92 67
dechets@cc-parthenay-gatine.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr

Janvier 2025		Février 2025		Mars 2025		Avril 2025		Mai 2025		Juin 2025	
1	Me	1	S	1	S	1	M	1	J	1	D
2	J	2	D	2	D	2	Me	2	V	2	L
3	V	3	L	3	L	3	J	3	S	3	M
4	S	4	M	4	M	4	V	4	D	4	Me
5	D	5	Me	5	Me	5	S	5	L	5	J
6	L	6	J	6	J	6	D	6	M	6	V
7	M	7	V	7	V	7	L	7	Me	7	S
8	Me	8	S	8	S	8	M	8	J	8	D
9	J	9	D	9	D	9	Me	9	V	9	L
10	V	10	L	10	L	10	J	10	S	10	M
11	S	11	M	11	M	11	V	11	D	11	Me
12	D	12	Me	12	Me	12	S	12	L	12	J
13	L	13	J	13	J	13	D	13	M	13	V
14	M	14	V	14	V	14	L	14	Me	14	S
15	Me	15	S	15	S	15	M	15	J	15	D
16	J	16	D	16	D	16	Me	16	V	16	L
17	V	17	L	17	L	17	J	17	S	17	M
18	S	18	M	18	M	18	V	18	D	18	Me
19	D	19	Me	19	Me	19	S	19	L	19	J
20	L	20	J	20	J	20	D	20	M	20	V
21	M	21	V	21	V	21	L	21	Me	21	S
22	Me	22	S	22	S	22	M	22	J	22	D
23	J	23	D	23	D	23	Me	23	V	23	L
24	V	24	L	24	L	24	J	24	S	24	M
25	S	25	M	25	M	25	V	25	D	25	Me
26	D	26	Me	26	Me	26	S	26	L	26	J
27	L	27	J	27	J	27	D	27	M	27	V
28	M	28	V	28	V	28	L	28	Me	28	S
29	Me			29	S	29	M	29	J	29	D
30	J			30	D	30	Me	30	V	30	L
31	V			31	L			31	S		

Juillet 2025		Août 2025		Septembre 2025		Octobre 2025		Novembre 2025		Décembre 2025	
1	M	1	V	1	L	1	Me	1	S	1	L
2	Me	2	S	2	M	2	J	2	D	2	M
3	J	3	D	3	Me	3	V	3	L	3	Me
4	V	4	L	4	J	4	S	4	M	4	J
5	S	5	M	5	V	5	D	5	Me	5	V
6	D	6	Me	6	S	6	L	6	J	6	S
7	L	7	J	7	D	7	M	7	V	7	D
8	M	8	V	8	L	8	Me	8	S	8	L
9	Me	9	S	9	M	9	J	9	D	9	M
10	J	10	D	10	Me	10	V	10	L	10	Me
11	V	11	L	11	J	11	S	11	M	11	J
12	S	12	M	12	V	12	D	12	Me	12	V
13	D	13	Me	13	S	13	L	13	J	13	S
14	L	14	J	14	D	14	M	14	V	14	D
15	M	15	V	15	L	15	Me	15	S	15	L
16	Me	16	S	16	M	16	J	16	D	16	M
17	J	17	D	17	Me	17	V	17	L	17	Me
18	V	18	L	18	J	18	S	18	M	18	J
19	S	19	M	19	V	19	D	19	Me	19	V
20	D	20	Me	20	S	20	L	20	J	20	S
21	L	21	J	21	D	21	M	21	V	21	D
22	M	22	V	22	L	22	Me	22	S	22	L
23	Me	23	S	23	M	23	J	23	D	23	M
24	J	24	D	24	Me	24	V	24	L	24	Me
25	V	25	L	25	J	25	S	25	M	25	J
26	S	26	M	26	V	26	D	26	Me	26	V
27	D	27	Me	27	S	27	L	27	J	27	S
28	L	28	J	28	D	28	M	28	V	28	D
29	M	29	V	29	L	29	Me	29	S	29	L
30	Me	30	S	30	M	30	J	30	D	30	M
31	J	31	D			31	V			31	Me

Station trail : une autre manière de découvrir notre territoire

Envie de (re)découvrir votre territoire ? Testez les huit parcours de la station trail de la Communauté de communes : 185 kilomètres de parcours et 19 communes traversées. Un atout pour le développement du tourisme de plein pour Parthenay-Gâtine et l'occasion d'attirer de nouveaux visiteurs.

La station Parthenay-Gâtine propose huit parcours trail :

- Pour tous les niveaux : débutant, intermédiaire et expérimenté,
- Avec différentes difficultés : parcours vert, bleu, rouge ou noir,
- Pour toutes les pratiques : course, marche, trail.

Les parcours sont référencés en ligne sur l'application plébiscitée par les traileurs « On Piste ».

8 parcours en Parthenay-Gâtine, au départ de 6 communes

1. Direction La Forge à fer, Lhoumois
2. Médié'trail, Parthenay
3. Escapade forestière, Le Retail
4. Le chemin des lavoirs, Aubigny
5. Les traversées du Thouet, Gourgé
6. Objectif Trébesse, Parthenay



7. De la vallée de la Vonne à Bois Pouvreau, Ménigoute

8. L'endurance, Parthenay

Toutes les informations :
cc-parthenay-gatine.fr/patrimoine

Les enfants apprennent à rouler à vélo en toute sécurité



Depuis la rentrée 2024, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine porte le dispositif national « Savoir rouler à vélo » sur le territoire communautaire. **Objectif : que l'ensemble des écoliers des écoles publiques de Parthenay-Gâtine sachent rouler à vélo avant l'entrée au collège d'ici trois ans.**

Pour l'année scolaire 2024-2025, **280 élèves sont formés dans 14 écoles** : La Ferrière-en-Parthenay, Le Tallud, Parthenay (Jules-Ferry, Gutenberg, Jacques-Prévert), Saint-Aubin-le-Cloud, Secondigny, Azay-sur-Thouet, Fénerly, Reffannes, La Peyratte.

D'autres enfants seront formés dans les deux prochaines années.

Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : Adilly, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Retail, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérissou, Pressigny, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Viennay 46

Campus de projets : le réseau des espaces jeunesse du territoire conforté

Ménigoute, Thénézay, Secondigny et désormais Parthenay. Les quatre antennes campus de projets du territoire de Parthenay-Gâtine à destination des jeunes de 12 à 30 ans sont ouvertes. Une étape forte de la politique jeunesse de Parthenay-Gâtine, qui va désormais axer son travail sur le renforcement des partenariats et la mise en place de projets pour et avec les jeunes.

La jeunesse, une priorité de Parthenay-Gâtine

Parthenay-Gâtine développe une politique innovante auprès des jeunes de 12 à 30 ans pour les accompagner dans la mise en oeuvre de leurs projets professionnels ou personnels.

Priorité numéro une pour Parthenay-Gâtine, mailler le territoire pour être au plus près des publics jeunes avec :

- La constitution d'un réseau de professionnels : les référents jeunesse. Ils sont aujourd'hui quatre sur le territoire communautaire.
- Le déploiement d'équipements dénommé « Campus de projets ».



Les campus : des espaces fédérateurs

Les campus sont des espaces fédérateurs, propices aux échanges et où publics et acteurs du territoire se croisent et peuvent co-construire des actions et projets. Chaque campus est animé par un référent jeunesse.

Les campus de projets répondent aux objectifs suivants :

- Être attractif pour les jeunes et leur permettre de vivre sur le territoire
- Favoriser la création d'activités économiques, sociales et culturelles et de projets citoyen
- Accompagner la numérisation des nouvelles formes de travail
- Donner aux jeunes les moyens de maîtriser leur parcours de vie

Après l'ouverture des campus de Ménigoute, Thénézay et Secondigny, le campus de Parthenay a ouvert ses portes, au 42 avenue Pierre-Mendès France, en octobre dernier.

Quatre référents jeunesse

Les référents jeunesse animent les antennes du campus de projets. Ils facilitent aussi la participation des jeunes à la vie locale, en coordonnant une médiation entre les jeunes, les élus et les associations locales. Ils font la promotion d'une politique locale en direction des jeunes, tout en les sensibilisant à leur pouvoir d'agir.



Retrouvez toutes les informations sur les campus et les contacts des référents jeunesse :
cc-parthenay-gatine.fr/jeunesses



ENFANCE

Parents ou futurs parents : pour toutes questions, contactez le Relais petite enfance

Vous êtes parents d'enfants de 0 à 3 ans ou futurs parents.

Vous avez des questions :

- Sur les différents modes de garde pour vos enfants :
 - Accueil collectif (crèche, halte-garderie, etc.)
 - Accueil individuel (assistant maternel agréé)
 - Mode de garde à votre domicile
- Sur votre rôle de parent
- Sur vos fonctions de parents employeurs



Le Relais petite enfance de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est l'interlocuteur privilégié pour vous écouter et vous accompagner dans toutes vos démarches.



05 49 95 76 10

rpeccpg@cc-parthenay-gatine.fr

Lundi et mardi : 13h30-16h30

Mercredi : 9h-12h

Jeudi et vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30



Les matinées d'éveil pour les 0-6 ans

- Pour les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un assistant maternel agréé ou d'un professionnel petite enfance sur tout le territoire.

- Les mardis, jeudis et vendredis matins
- Sur tout le territoire de la Communauté de communes

Retrouvez tout le planning :

cc-parthenay-gatine.fr/0-3 ans/matinees

Vous êtes assistant(e) maternel(le) agré(e) ou futur(e) AMA :

Le Relais petite enfance vous accompagne dans votre parcours et votre quotidien professionnel : rencontres, formations, documentation, etc.



PARENTALITE

Un nouveau service pour les parents : « Accompagnement individuel de soutien à la parentalité »

L'UDAF des Deux-Sèvres et le pôle Enfance, Famille et Parentalité développent et proposent de nouveaux services et de nombreuses actions de soutien à la parentalité.

Depuis novembre 2024, les parents ou futurs parents peuvent profiter d'un nouveau service d'accompagnement individuel de soutien à la parentalité, financé par la CAF.

Il s'agit de proposer un lieu d'accueil d'écoute et d'accompagnement pour les parents afin de les soutenir dans leur rôle d'éducateur et de les aider en cas de situation difficile ou de crise.



© Freepik

Les objectifs de ce service

Il s'agit notamment :

- d'accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité via la mise en place d'une offre de service proposant des séances d'entretiens individuels,
- d'améliorer la qualité des liens parents-enfants et prévenir les difficultés,
- de permettre l'expression des parents autour de problématiques et/ou préoccupations éducatives,
- d'inscrire une nouvelle offre de service de soutien à la parentalité pour l'ensemble des familles sur notre territoire,
- et de faciliter l'orientation vers les partenaires du territoire autant que de besoin.

Les différentes étapes des entretiens

Lors du premier contact avec le parent, le professionnel posera clairement le cadre du dispositif. Il s'agira d'évaluer si le cadre d'intervention correspond à la demande. Il permettra aussi d'établir et créer les bases d'une relation de confiance, indispensable dans le cadre de cette démarche et de confirmer l'adhésion des parents à la démarche proposée, voire l'engager et/ou préparer l'orientation vers des services adaptés.

S'en suivra l'accompagnement individuel, étape fondamentale du dispositif, au cours duquel les parents pourront échanger avec le professionnel sur des sujets librement consentis et identifiés par la personne.

L'entretien final permettra de faire le point sur l'évolution de la situation et de mettre en évidence la progression de la situation avec les parents au fur et à mesure des séances.

Les modalités de l'accompagnement

Ce service est ouvert sur tout le département même si le lieu d'accueil se trouve à Niort.

Le présentiel reste la modalité privilégiée. En cas de besoin, selon les situations, des séances en visioconférence ou par téléphone seront possibles. Dans certains cas, l'enfant peut être associé aux entretiens et contribuer à la recherche de solutions.

Les parents et futurs parents pourront bénéficier de 5 entretiens individuels par an, sauf besoin spécifique.

La participation financière sera basée sur les barèmes CNAF de la médiation et son fonctionnement, avec le premier rendez-vous gratuit.

Les modalités de l'accompagnement

Ce service est ouvert sur tout le département même si le lieu d'accueil se trouve à Niort.

Le présentiel reste la modalité privilégiée. En cas de besoin, selon les situations, des séances en visioconférence ou par téléphone seront possibles. Dans certains cas, l'enfant peut être associé aux entretiens et contribuer à la recherche de solutions.

Les parents et futurs parents pourront bénéficier de 5 entretiens individuels par an, sauf besoin spécifique.

La participation financière sera basée sur les barèmes CNAF de la médiation et son fonctionnement, avec le premier rendez-vous gratuit.

Contacts et informations :

Tél : 05.49.04.76.59

Email : soutien-parent@udaf79.asso.fr

A propos de l'UDAF 79

L'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres (UDAF 79) a pour mission première de défendre et de représenter l'ensemble des familles du département des Deux-Sèvres dans toute leur diversité et leur richesse.

Notre engagement se traduit également par le développement d'actions permettant d'accompagner et d'aider les familles dans leur vie quotidienne.

Découvrez la diversité des services familiaux mis à votre disposition sur la protection juridique, le soutien aux aidants, l'accompagnement des conflits intra-familiaux, l'accompagnement budgétaire, la santé, le handicap, le logement... : <https://www.udaf79.fr/les-services-aux-familles/>



260 rue du Maréchal Leclerc 79000 NIORT

fnath.79@wanadoo.fr - Facebook : Fnath Deux sèvres - ☎ 05 49 24 12 24

Section de PARTHENAY / MENIGOUE

siège social Les Bergeronnettes 'face à HYPERU' 79200 PARTHENAY

Nos permanences : SUR RV uniquement en contactant NIORT, de 8 h 30 à 11 h 30 les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois sauf en août.

Le bureau

Christian GROLEAU Président, Daniel BARCQ Vice-Président, Marie-Noëlle SOUCHET Trésorière, Nicole POVERT Secrétaire ; Régis FILLON, Serge JANOUIN.

LA FNATH existe depuis plus de 100 ans 'on y vient, on y reste pour les autres'

- **Accidentés** : travail, route, médical ; **handicapés** ; **malades** : origine professionnelle ou ordinaire,
- **La carte mobilité inclusion (CMI),**
- **Tout savoir sur la lutte contre les discriminations** liées à un état de santé ou un handicap,
- **La prestation de compensation du handicap,,**
- **La retraite anticipée** des travailleurs lourdement handicapés,
- **Le risque auditif** en milieu de travail,
- **Les maladies liées à l'amiante,**
- **Pesticides** et exposition professionnelle,
- **Etc....**

Pour toute question, toute information, 'contactez LA FNATH départementale'

Votre agenda 2025 A.G : samedi 1er mars au restaurant 'Un jour de marché' à POMPAIRE à 10 h 30
suivi d'un repas, inscription obligatoire, prix 25 € tout compris.

Qu'est-ce que l'illettrisme ?

Être confronté à l'illettrisme, c'est avoir de grandes difficultés pour lire, écrire, calculer, utiliser le numérique, dans la vie de tous les jours.

C'est une situation qui concerne des personnes qui ont été scolarisées en langue française et qui, arrivées à l'âge adulte, ne parviennent pas pour autant à être autonomes avec l'écriture, la lecture, avec les outils numériques dans des situations simples de la vie quotidienne. Environ 10 % de la population française est concernée, dont 4 % est illettrée (1).

Dans les Deux-Sèvres, environ 30.000 personnes sont concernées.

Comment le repérer ?

Souvent, les personnes en situation d'illettrisme cachent leurs difficultés. Elles peuvent en avoir honte. Elles mettent en place ce que l'on appelle des « stratégies de contournement » pour masquer leurs difficultés, rendant ainsi encore plus difficile le repérage par leur entourage.

Ces quelques exemples peuvent alerter leurs proches, ami(e)s, collègues, employeurs, les élus et employés communaux, ou tout autre organisme qu'elles fréquentent :

« Je vais emporter ce document chez moi pour le remplir plus tard. »

« Ah mince, j'ai oublié mes lunettes ! »

« Je n'ai pas de chéquier, je peux payer en espèces ? »

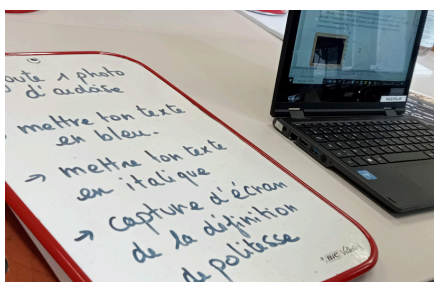
« Je n'ai pas le temps d'aider mes enfants à faire leurs devoirs. »

« Vous pouvez me réexpliquer ces consignes ? Je n'ai pas bien entendu. »

« Excusez mon retard, je me suis perdu en venant. »

L'illettrisme n'est pas une fatalité ! Des solutions existent

C'est la mission de l'association parthenaisienne Communiquer lire Écrire (CLÉ), depuis près de 40 ans. Elle accueille entre 150 et 200 apprenants chaque année (2). Ils viennent pour la lecture et l'écriture, mais aussi pour le calcul, pour préparer le Code de la route ou pour se mettre à niveau avant d'engager une formation professionnelle. CLÉ accompagne également les migrants, avec le programme Français langue étrangère (FLE).



Association C.L.É. : Communiquer Lire Écrire

7 rue Jean Macé - 79200 Parthenay

Des permanences ont aussi lieu à Moncoutant-sur-Sèvre

Tél : 05.49.95.15.92 ou 07.71.68.94.89

contact@associationcle.fr

Site Internet : associationcle.fr

Facebook : facebook.com/associationcle.fr

1/ Sources : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

2/ Voir le site de CLÉ : associationcle.fr

SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL THOUET 2024-2026

La cérémonie de signature du contrat territorial Thouet a eu lieu le 24 octobre 2024 à Saint-Martin-de-Sanzay. Le CT Thouet 2024-2026 est un contrat pour la gestion des milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau sur le bassin du Thouet.

Il est signé entre le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, la Communauté d'Agglomération Saumur-Val-de-Loire, L'Agence de l'Eau, la Région Pays-de-la-Loire, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de Maine-et-Loire.

S'engagent dans ce contrat :

- les Fédérations départementales (79 & 49) de pêche et protection des milieux aquatiques
- Les Conservatoires d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et des Pays-de-la-Loire
- La Communauté de Communes du Thouarsais
- La Communauté de Communes Val-de-Gâtine
- Deux-Sèvres Nature Environnement
- La Société publique locale des Eaux du Cébron

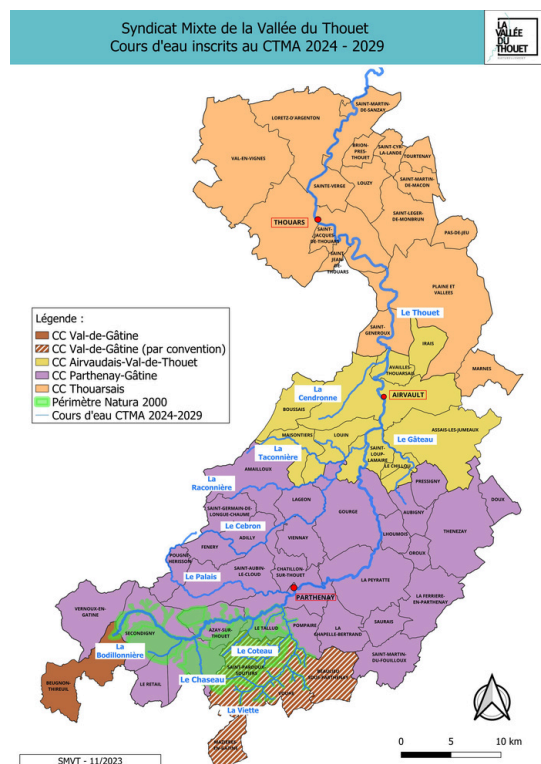
Le contrat territorial porte sur 20 masses d'eau superficielles du Thouet depuis sa source jusqu'à la Loire ainsi que sur plusieurs affluents tels que le Cébron, la Viète ou encore la Losse. Il s'étend sur un périmètre de 1185 km² et regroupe 76 communes du bassin versant.

A travers ce contrat, les signataires ont identifié différentes actions à mettre en œuvre afin de répondre aux enjeux environnementaux et de favoriser la biodiversité. 54 actions sont prévues, dont 23 en Deux-Sèvres, 30 en Maine-et-Loire et 1 commune aux deux départements. 38 actions sont liées aux milieux aquatiques et 6 concernent les pollutions diffuses.

Pour le SMVT, les actions portent notamment sur la protection des berges contre l'érosion, l'entretien de la végétation des rives, la restauration de la continuité écologique, la sensibilisation des publics, l'amélioration des connaissances des cours d'eau. La 1ère action engagée en 2024 a concerné la préservation de la qualité de l'eau en partenariat avec la SPL du Cébron gestionnaire du captage d'eau potable. Ainsi, les travaux ont permis l'installation d'environ 2 kilomètres de clôtures sur les berges et l'aménagement de 9 dispositifs d'abreuvement pour le bétail. L'objectif consiste à accompagner l'élevage à l'herbe qui est une activité essentielle à la protection de la ressource en eau sur ce bassin versant.

Au total pour les 3 années du programme, le coût prévisionnel s'élève à 5 621 300 € dont 60% est consacré aux travaux sur les milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau. Ce programme est subventionné à 50% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et soutenu selon les thématiques du contrat par les autres partenaires financiers signataires.

Suivez l'actualité du CT Thouet porté par le SMVT sur les réseaux Facebook et Instagram.



LES DROITS ET LES DEVOIRS DU RIVERAIN

Le Thouet et ses affluents en Deux-Sèvres sont des cours d'eau « non domaniaux » qui relèvent du domaine privé. Toutefois, ce caractère privé du lit et des berges s'accompagne d'un certain nombre de droits et de devoirs pour les riverains, précisés par le Code de l'environnement. Par exemple, le droit d'usage de l'eau (dans la limite des autorisations préfectorales) et le droit de pêche sont assortis de devoirs tels que l'entretien régulier des berges et le maintien des capacités d'écoulement des rivières. Ainsi, chaque propriétaire riverain participe à son échelle à la reconquête du bon état écologique du Thouet et de ses affluents.

Pour un entretien équilibré et respectueux de l'environnement il est vivement conseillé de contacter les techniciens de rivières du SMVT avant d'entreprendre des travaux en bordure de cours d'eau. Certaines démarches administratives sont parfois nécessaires et des conseils simples et adaptés permettent souvent de répondre aux attentes des propriétaires.

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la grille 79600 SAINT-LOUP-LAMAIRE
TEL : 05 49 64 85 98 EMAIL : smvt@valleeduthouet.fr

Les bons gestes en vallée du Thouet

Chaque année pour les cas relevant strictement de « l'intérêt général », le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet peut se substituer aux riverains défaillants pour restaurer les écoulements et limiter les dommages aux infrastructures en retirant les embâcles formés par la chute d'arbres ou l'accumulation de branches au droit des ponts, des passerelles et des ouvrages hydrauliques. Lorsque les propriétaires ne peuvent pas assurer par eux-mêmes cette responsabilité en raison de la taille des arbres ou de la dangerosité de l'intervention les travaux sont alors pris en charge par le SMVT.

C'est pourquoi, le syndicat attire l'attention des propriétaires riverains et rappelle qu'il est nécessaire de remiser les salons de jardins, les barques mal amarrées et tous les objets susceptibles de dériver lors d'une crue du Thouet. Ces bons gestes limiteront les besoins de travaux au cours de l'hiver lorsque les courants forts des rivières rendent les opérations difficiles et dangereuses pour les équipes d'intervention.



LE CASTOR D'EURASIE SUR LE BASSIN DU THOUE

Le castor d'Eurasie est une espèce autochtone emblématique de la faune aquatique des cours d'eau. Historiquement présente sur l'ensemble des cours d'eau de France, l'espèce est passée au bord de l'extinction en raison de sa destruction par l'homme. Le castor devient alors en 1909 le 1er mammifère protégé par la Loi dans les départements des Bouches-du Rhône et du Gard où les derniers individus subsistaient. Il a ensuite effectué une recolonisation naturelle des bassins du Rhône et de la Loire grâce à plusieurs opérations de réintroductions dans les années 1970.

Sur le Thouet et ses affluents le suivi du castor est effectué depuis environ 15 ans et il est aujourd'hui recensé sur la plupart des cours d'eau, y compris les ruisseaux de petite taille.

Sa présence est une chance pour nos milieux aquatiques, car son activité crée un environnement favorable à la biodiversité et sa présence participe à la sauvegarde de nombreuses autres espèces.

Pour mieux le connaître et faciliter la cohabitation avec cet animal qui s'installe volontiers proche des habitations, le SMVT a réalisé une exposition photos et participe à de nombreuses animations auprès des écoles et du grand public. Il organise également chaque année des sorties de découverte en canoë sur le Thouet.

Pour en savoir plus : <https://www.valleeduthouet.fr>

> Consultez le fascicule du Réseau Loutre & Castor des Deux-Sèvres

> Suivez notre programme d'animations



PARCOURS ARTISTIQUE DE LA VALLÉE DU THOUE : DEUX ŒUVRES ARTISTIQUES BIENTÔT RÉALISÉES À PARTHENAY ET AU TALLUD

La Ville de Parthenay et la commune du Tallud ont répondu à un appel à manifestation d'intérêt porté par le Syndicat mixte de la Vallée du Thouet pour la réalisation d'œuvres d'art contemporain dans le cadre d'un parcours artistique le long du Thouet. Après la réalisation des deux premières tranches dans le Thouarsais et l'Airvaudais, la dernière tranche pour la réalisation de deux œuvres d'art à Parthenay et au Tallud est officiellement lancée. La livraison est prévue pour début 2026.

Depuis 2015, le Syndicat mixte de la Vallée du Thouet porte un projet de valorisation de la Vallée du Thouet dans le cadre d'une commande publique du Ministère de la Culture d'installation d'œuvres d'art contemporain dans l'espace public.

Pour cette troisième tranche, la Ville de Parthenay et la commune du Tallud ont été retenues pour accueillir deux œuvres d'arts sur leur territoire communal.

Le projet repose sur la volonté :

- d'ancrer une démarche artistique contemporaine dans l'espace public et paysager et particulièrement autour de la rivière

- de s'insérer dans une démarche de valorisation touristique de la vallée du Thouet

Elles pourront avoir un caractère d'usage pour voir la vallée du Thouet et la rivière autrement.

- Elles mettront en exergue les caractéristiques du territoire, la thématique de la rivière étant centrale à la réflexion, avec le constant respect de l'environnement.

- Elles auront une durée de 15 ans minimum

La mise en œuvre de ce projet repose sur un partenariat fort entre le SMVT et :

- Le ministère de la Culture

- La Région Nouvelle-Aquitaine

- le Centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc de la Ville de Thouars, conventionné avec l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine

- le Grand Huit, association des écoles supérieures d'art publiques de Nouvelle-Aquitaine

- Les communes retenues, dont Parthenay et Le Tallud

Deux tranches ont été réalisées :

-Tranche 1 dans le Thouarsais, livrée en mai 2019 : Souvenir d'une plage, mythologie d'un possible littoral de l'artiste Corène Caubel. Les œuvres ont été installées à Thouars, Saint-Jean-de-Thouars et Saint-Jacques-de-Thouars.

-Tranche 2 dans l'Airvaudais, livrée en septembre 2022 : Ricochets, de l'artiste Hugues Reip. Les œuvres ont été installées à Saint-Généroux, à Airvault et à Saint-Loup-Lamairé

Troisième tranche : « Le Thouet amont »

C'est désormais au tour de la troisième et dernière phase d'être mise en œuvre, avec l'installation de deux œuvres réalisées par un même artiste à Parthenay et au Tallud.

A Parthenay, l'installation d'une œuvre à La Prée s'intègre parfaitement dans l'esprit de la Cité des arts.

Au Tallud, l'installation de l'œuvre sur le site de la Vernière permettra d'inciter les passants à regarder la rivière autrement et invitera les habitants à s'approprier le site réaménagé.

Une démarche participative initiée / à la suite du bilan réalisé pour les deux premières tranches, le SMVT et la DRAC ont souhaité renforcer la démarche participative en proposant d'associer des représentants de la société civile. Pour cela, la DRAC a missionné l'association Point de fuite pour accompagner le SMVT. Un travail a ainsi été initié avec des groupes d'habitants à Parthenay et au Tallud. Un représentant habitant est également membre du comité de pilotage.

La livraison des œuvres est prévue au premier trimestre 2026.

Quelques informations sur les deux premières tranches du projet :

RICOCHETS , Hugues REIP, 2022. (Saint-Généroux, Airvault, Saint-Loup Lamairé)

<https://www.valleeduthouet.fr/ricochets.html>



SOUVENIR D'UNE PLAGE, Mythologie d'un possible littoral, Corène CAUBEL, 2019. (Thouars, Saint-Jean-de-Thouars et Saint-Jacques-de-Thouars)

<https://www.valleeduthouet.fr/parcours-artistique-en-vallee-du-thouet.html>



ETUDE DE FRÉQUENTATION DE LA VÉLO FRANCETTE

Afin d'évaluer la fréquentation et le type de clientèle présent sur la Vélo Francette, une étude a été portée l'an passé. La Synthèse de cette étude se trouve en votre mairie. N'hésitez pas à la demander si vous souhaitez la consulter

Retrouvez toutes les informations concernant la vallée du Thouet sur www.valleeduthouet.fr

Ne manquez pas nos actualités en ligne, notamment le printemps du Thouet 2025.

La vallée du Thouet est à suivre également :

-sur Facebook : <https://www.facebook.com/ValleeDuThouet>

-sur Instagram : Vallée du Thouet

Nous contacter

 05 49 64 16 91

 mairie-chap-ber@cc-parthenay-gatine.fr

WWW.CC-parthenay-gatine.fr/lachapellebertrand



Horaires de votre Mairie

Les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

de 13H30 à 17H00

Le matin sur Rendez-vous